



Ville de Bondoufle
Rapport sur les orientations budgétaires
2026

CM 16/04/2026 – DELI2026/028-1



21_RP-091-219100864-20260416-DELI2026_00

SOMMAIRE

I - CADRE FINANCIER ET ENJEUX DE PILOTAGE 2026	4
II - LE CONTEXTE ET LES CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE	5
1. Contexte économique	5
2. Cinq points clés à retenir de la LF 2026.....	8
3. Synthèse	8
III - LES REFORMES ET MESURES CLES DE LA LF 2026	9
1. Objectifs macro-budgétaires poursuivis par la LF 2026.....	9
2. Moyens d'action.....	9
3. Réformes fiscales majeures.....	10
4. Réformes de financement et dotations	10
IV - LES DISPOSITIONS FINANCIÈRES DE LA LF 2026	12
1. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).....	13
2. Les dotations de péréquation	14
3. Le FCTVA - Clarification et précision du périmètre d'éligibilité (article 32).....	15
4. Mécanismes de régulation budgétaire et dispositif DILICO.....	16
5. La transition écologique	16
V - REPERES FINANCIERS ET INDICATEURS DE PILOTAGE	17
1. Ratios de niveau	17
2. Ratios de solvabilité financière	17
3. Repères légaux et définitions.....	18
VI - LA SANTE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE AU 31/12/2025	19
1 - Indicateurs clés.....	19
2 - Charges de fonctionnement.....	21
3 - Produits de fonctionnement	23
4 - Dépenses d'investissement.....	24
5 - Recettes d'investissement	25
6 - Résultats de clôture.....	25
7 - Les ratios nationaux obligatoires	26
8 - Tableau des grands équilibres rétrospective.....	29
9 - Synthèse de la rétrospective.....	30

VII - LA PROSPECTIVE 2026 32

1 - Repères légaux et définitions 32
2 - Scénarios étudiés 2026 /2027 33
3 - Résultats et analyses 34
4 - Les enseignements des scénarios étudiés 36
5 - La maquette du BP 37
6 - Résultats de clôture..... 38

VIII - ANALYSE DE LA DETTE 39

1 - Synthèse du portefeuille au 01/01/2026 39
2 - Synthèse du portefeuille au 31/12/2025 39
3 - Etude du risque de contrepartie de la dette propre 44
4 - Analyse des annuités de remboursement de la dette 44
5 - Etude du risque de contrepartie de la dette garantie 48

IX -LE PPI 49

X - LES RESSOURCES HUMAINES 50

I - CADRE FINANCIER ET ENJEUX DE PILOTAGE 2026

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire nationale de redressement des comptes publics, marquée par un objectif de déficit public fixé à -5,0 % du PIB et une dette au sens de Maastricht atteignant 118,2 % du PIB. Dans ce cadre, la maîtrise de la dépense publique demeure centrale, tout comme la stabilisation des concours financiers de l'État aux collectivités.

Pour les collectivités territoriales, ce contexte ne se traduit pas par une contraction brutale des ressources, mais par une évolution qualitative de leurs marges de manœuvre. Les enveloppes globales sont stabilisées et juridiquement sécurisées, toutefois leur dynamisme est encadré et leur progression limitée. La capacité d'ajustement repose désormais davantage sur la qualité du pilotage financier interne, la maîtrise des charges et la priorisation des choix budgétaires que sur la croissance spontanée des recettes.

Trois messages clés structurent ce cadre 2026 :

- Des ressources stabilisées mais encadrées : la stabilisation des dotations, l'encadrement des recettes dynamiques (notamment via les mécanismes de régulation budgétaire) et la transformation de certaines ressources en enveloppes budgétaires votées renforcent la prévisibilité, tout en limitant l'autonomie fiscale et la dynamique spontanée.
- Un pilotage renforcé de l'équilibre de fonctionnement : dans un environnement marqué par un déficit national élevé et une dette stabilisée à un niveau historiquement haut, la gestion de l'épargne brute puis de l'épargne nette devient déterminante pour préserver la capacité d'investissement et maintenir une trajectoire d'endettement soutenable.
- Une régulation budgétaire plus structurée : avec des dispositifs tels que le DILICO (plafonné à 740 M€ au niveau national et encadré par des règles d'évolution des dépenses), la loi de finances renforce l'articulation entre maîtrise des dépenses de fonctionnement et soutenabilité globale des finances publiques.

Dans ce contexte, le pilotage financier ne consiste plus seulement à équilibrer l'exercice annuel, mais à sécuriser une trajectoire pluriannuelle cohérente avec les contraintes nationales. La loi de finances pour 2026 impose ainsi un pilotage plus fin, plus anticipé et plus stratégique, dans lequel chaque décision budgétaire doit être appréciée au regard de ses effets à moyen terme, tant sur l'épargne que sur la dette.

II - LE CONTEXTE ET LES CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE

1. Contexte économique

L'élaboration de la loi de finances pour 2026 (LF 2026) s'inscrit dans un contexte politique, économique et budgétaire durablement contraint, marqué par la poursuite de la trajectoire de redressement des finances publiques engagée depuis 2023.

Sur le plan budgétaire, la LF 2026 confirme comme objectif central la réduction progressive du déficit public, tout en cherchant à stabiliser le niveau d'endettement de l'État. Le déficit public est désormais arrêté à -5 % du PIB, tandis que la dette publique atteint 118.2 % du PIB, confirmant un niveau historiquement élevé et structurel qui limite durablement les marges de manœuvre budgétaires nationales.

Ce cadrage impose une maîtrise stricte de la dépense publique, qui concerne directement les collectivités territoriales. Celles-ci sont explicitement intégrées dans l'effort national, selon une logique de contribution différenciée, combinant :

- Stabilisation des dotations,
- Encadrement des recettes dynamiques,
- Et dispositifs incitatifs de régulation des dépenses.

La trajectoire de retour sous le seuil de 3 % de déficit à horizon 2029 reste l'objectif de moyen terme affiché par l'État. Cette trajectoire conditionne l'ensemble des arbitrages budgétaires de la LF 2026 et limite les marges de manœuvre tant nationales que locales.

Dans ce cadre, l'État réaffirme une demande de "participation juste" des collectivités à l'effort de redressement, assortie d'une contrepartie politique : l'engagement d'un chantier de simplification normative, visant à réduire certaines contraintes réglementaires pesant sur l'action locale. Cette contrepartie demeure toutefois qualitative et non chiffrée à ce stade.

- [Synthèse indicateurs clés](#)

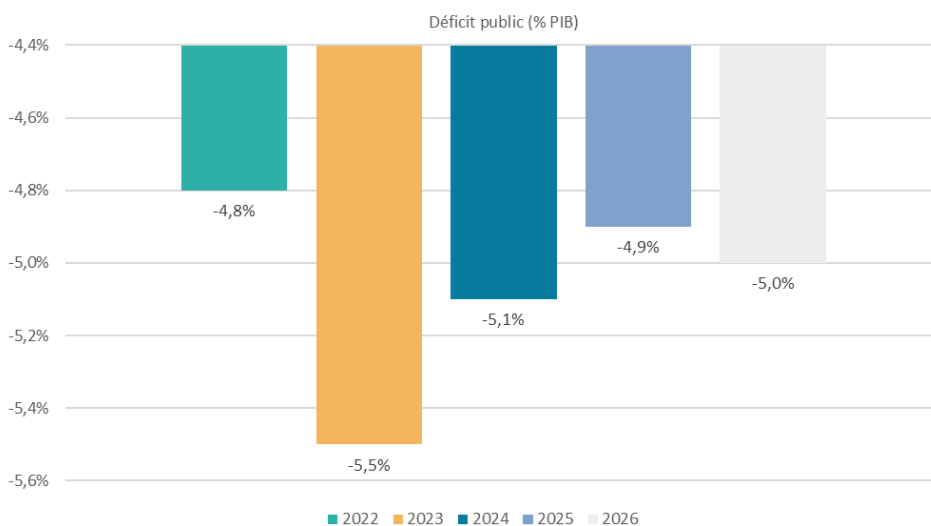
Indicateur macroéconomique	Prévision 2026
Croissance du PIB	1,00%
Inflation (hors tabac)	1,30%
Déficit public	-5% du PIB
Dette publique	118,2% du PIB

Ces hypothèses traduisent une stabilisation progressive de l'économie française, sans dynamique de croissance forte. Pour les collectivités territoriales, ce contexte limite la progression spontanée des recettes fiscales et encadre strictement l'évolution des transferts financiers.

La combinaison d'une désinflation modérée et d'une croissance atone apaise partiellement les coûts, mais n'ouvre aucune marge nouvelle de recettes. La dynamique économique insuffisante neutralise les effets positifs de la baisse de l'inflation, imposant un pilotage budgétaire renforcé.

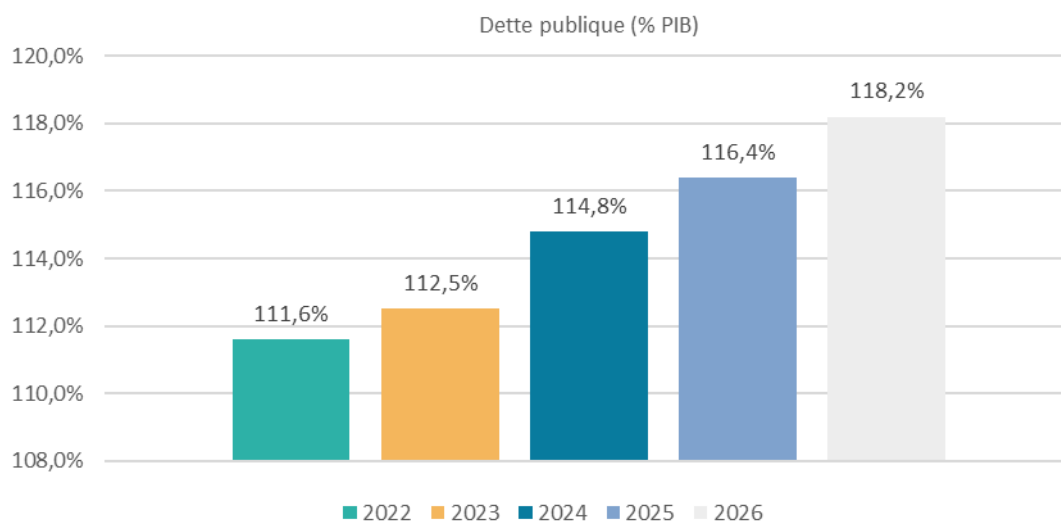
→ Evolution du déficit public :

Année	Déficit public (% PIB)	Dette publique (% PIB)
2022	-4,8%	111,6%
2023	-5,5%	112,5%
2024	-5,1%	114,8%
2025	-4,9%	116,4%
2026	-5,0%	118,2%



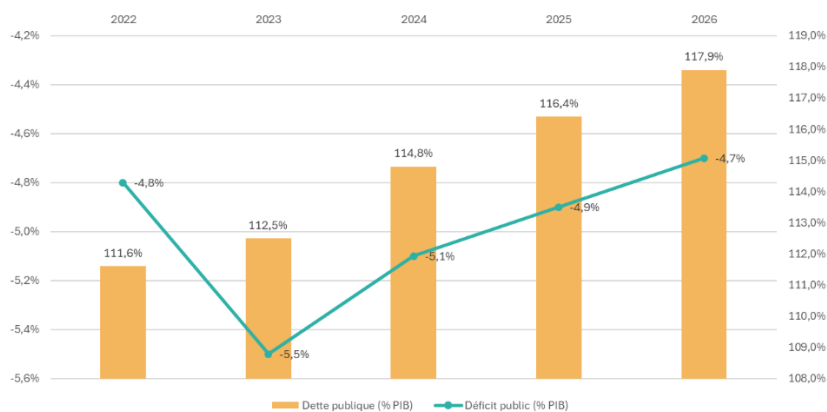
→ Evolution de la dette publique :

Année	Dette publique (% PIB)
2022	111,6%
2023	112,5%
2024	114,8%
2025	116,4%
2026	118,2%



→ Evolution de la dette publique vs déficit public :

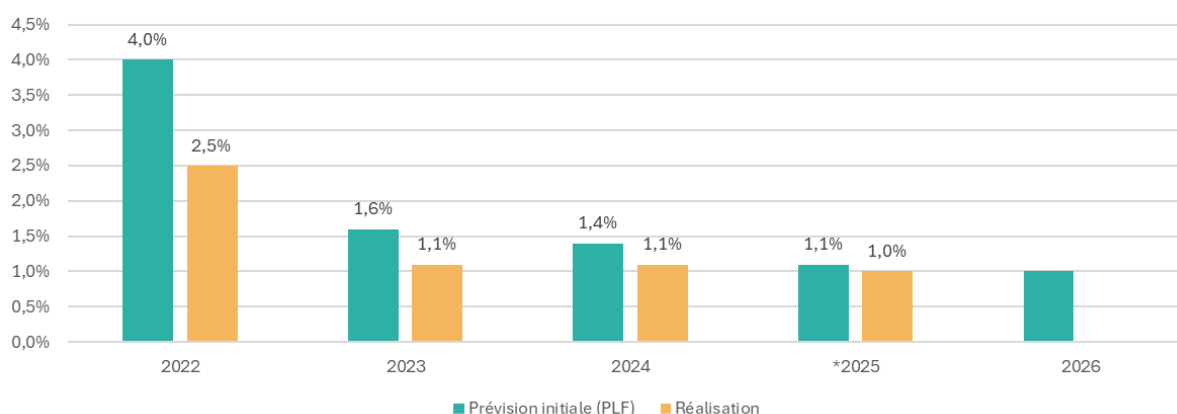
Année	Déficit public (% PIB)	Dette publique (% PIB)
2022	-4,8%	111,6%
2023	-5,5%	112,5%
2024	-5,1%	114,8%
2025	-4,9%	116,4%
2026	-5,0%	118,2%



→ Evolution de la croissance :

Année	Prévision initiale (PLF)	Réalisation	Écart (points de %)
2022	4,0%	2,5%	-1,5%
2023	1,6%	1,1%	-0,5%
2024	1,4%	1,1%	-0,3%
*2025	1,1%	1,0%	-0,1%
2026	1,0%	-	-

Croissance



2. Cinq points clés à retenir de la LF 2026

1. Un budget national sous contrainte de redressement

La LF 2026 poursuit la trajectoire de consolidation budgétaire engagée depuis 2023, avec une réduction graduelle du déficit à -5 % du PIB et une dette stabilisée à un niveau élevé (118,2 %). Cette trajectoire se traduit par une pression durable sur la dépense publique, y compris locale

2. Des dotations stabilisées mais structurellement figées

Les dotations évoluent peu en valeur réelle. La hausse apparente de la DGF résulte exclusivement de la réintégration de la fraction de TVA régionale, sans création de ressources nouvelles dynamiques.

3. Un FCTVA clarifié et juridiquement sécurisé

Le FCTVA atteint 7,866 Md€ en 2026. L'article 32 apporte des ajustements techniques et juridiques au dispositif en précisant le périmètre des dépenses ouvrant droit au fonds et les modalités d'intégration au patrimoine des équipements concernés. La loi formalise notamment l'éligibilité de certaines participations versées dans le cadre d'opérations d'aménagement et précise les règles de versement selon la catégorie de collectivités. Les modalités de versement sont ajustées pour certaines catégories d'EPCI, avec un retour au remboursement l'année suivant la dépense (N+1), tandis que les communes et départements conservent le mécanisme applicable en année N. Ces modifications visent à sécuriser juridiquement le dispositif, sans en modifier la nature fondée sur la compensation des dépenses éligibles.

4. Une solidarité territoriale maintenue mais redistributive

La péréquation verticale est renforcée (DSU, DSR, DSEC), mais à enveloppe quasi constante, traduisant une redistribution interne sans augmentation globale des concours.

5. Un dispositif DILICO profondément modifié

Le montant de 740 M€ correspond au plafond global fixé par la loi de finances pour 2026, se substituant au dispositif initialement envisagé dans le projet de loi de finances. La LF 2026 modifie substantiellement le périmètre du DILICO, en excluant les communes du dispositif, concentrant l'effort sur les EPCI, départements et régions. La contribution individuelle est plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Le mécanisme repose sur une logique de restitution conditionnelle, indexée sur le respect de la trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement définie par la loi de programmation des finances publiques. La répartition de l'effort est la suivante :

- EPCI à fiscalité propre : 250 M€,
- Départements : 140 M€,
- Régions : 350 M€.

3. Synthèse

La LF 2026 confirme un recentrage du pilotage financier local sous l'égide de l'État. Les collectivités évoluent dans un environnement caractérisé par :

1. Une stabilité nominale mais rigidité réelle des recettes,
2. Une pression continue sur les dépenses,
3. La nécessité d'un pilotage pluriannuel rigoureux pour préserver la capacité d'investissement.

III - LES REFORMES ET MESURES CLES DE LA LF 2026

Cette partie présente la traduction budgétaire définitive de la loi de finances pour 2026, telle qu'adoptée par le Parlement. Elle détaille les concours financiers de l'État, la dotation globale de fonctionnement (DGF), les mécanismes de péréquation, les outils de soutien à l'investissement et à la transition écologique, ainsi que les dispositifs de régulation budgétaire, dont le DILICO, désormais recentré.

Elle permet d'apprécier les impacts financiers concrets de la LF 2026 sur les collectivités territoriales et de situer les marges de manœuvre réelles dans un contexte de consolidation budgétaire nationale.

1. Objectifs macro-budgétaires poursuivis par la LF 2026

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire de redressement progressif des finances publiques, dans un contexte de croissance modérée et de désinflation.

Objectifs affichés par l'État :

1. Réduction du déficit public à -5 % du PIB,
2. Stabilisation de la dette publique à 118,2 % du PIB,
3. Maîtrise de la dépense publique, y compris locale,
4. Accompagnement ciblé de la transition écologique, sans relance massive de l'investissement public.

→ [Les chiffres clés du budget 2026](#)

Indicateur	2025 (LFI)	2026 (LF)	Évolution
Déficit public	-4,9 % PIB	-5,00%	Amélioration
Dette publique	116,4 % PIB	118,20%	+1,5 pt
Montant de la dette	54,9 Md€	56,8 Md€	+1,9 Md€
Dépense courante	32,6 Md€	32,6 Md€	Stable
FCTVA	7,7 Md€	7,9 Md€	+213 M€
Investissement	-	1,4 Md€	Création
DSEC	30 M€	70 M€	+40 M€
Impact effectif	-	740 M€	Reconduction ciblée

Le Budget 2026 affiche donc un équilibre fragile, marqué par :

- La stabilité des concours financiers,
- La régulation des recettes dynamiques (TVA, CVAE),
- Et une contrainte renforcée sur les dépenses locales.

2. Moyens d'action

1. Maîtrise des dépenses locales, via l'encadrement des trajectoires de fonctionnement (loi de programmation 2023-2027),
2. Réduction de compensations fiscales jugées obsolètes (article 34),
3. Re budgétisation de ressources fiscales dynamiques (TVA régionale),
4. Renforcement ciblé de la péréquation, à enveloppe globale quasi constante

3. Réformes fiscales majeures

- Suppression progressive de la CVAE (Article 11) : trajectoire avancée à 2028 au lieu de 2030.
- Le LF 2026 avance la trajectoire de suppression totale de la CVAE à 2028 (au lieu de 2030), tout en réduisant le taux maximal à 0,19 % en 2026, puis 0,09 % en 2027.
 - Taux maximal abaissé à 0,19 % en 2026 puis 0,09 % en 2027.
- Révision des valeurs locatives (Article 27) :
- Prorogation d'un an du mécanisme de planchonnement,
 - Création d'un dispositif de lissage sur six ans,
 - Cette compensation sera intégralement intégrée aux PSR à compter de 2027
 - Report de la révision des valeurs locatives d'habitation au 1er janvier 2027 pour les logements.
- Encadrement de la dynamique de la TVA affectée (Article 33) :
- La croissance des fractions de TVA versées aux collectivités est plafonnée en minorant la dynamique par l'inflation de l'année précédente.
 - Un mécanisme de garantie empêche une baisse du produit, mais limite les effets positifs de la croissance économique.

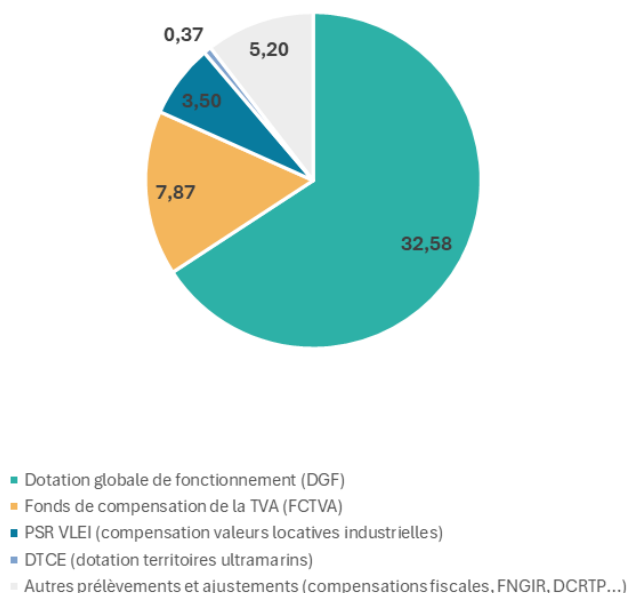
4. Réformes de financement et dotations

- Dotation Globale de Fonctionnement (Articles 31 et 72) :
- Stabilité à périmètre constant : 27,395 Md€.
 - Hausse à périmètre courant : 32,578 Md€, due à la réintégration de la fraction de TVA régionale (5,172 Md€).
 - Renforcement de la péréquation : +290 M€ pour les communes (DSU/DSR) et +10 M€ pour les départements.
- DILICO - dispositif de lissage conjoncturel (Article 76) :
- La LF 2026 confire que les communes sont exclues du dispositif DILICO.
 - Contribution attendue : 740M€ en 2026 dont 250 M€ pour les EPCI, 140 M€ pour les départements et 350 M€ pour les régions
 - La contribution individuelle est plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

→ Concours financiers de l'état :

Concours financiers de l'état		
Poste	Montant 2026 (Md €)	Part du total
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	32,58	66%
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	7,87	16%
PSR VLEI (compensation valeurs locatives industrielles)	3,50	7%
DTCE (dotation territoires ultramarins)	0,37	1%
Autres prélèvements et ajustements (compensations fiscales, FNGIR, DCRTP...)	5,20	10%
Total PSR au profit des collectivités	49,51	100%

Montant 2026 (Md €)



Ce tableau reprend la structure des prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales telle qu'elle figure à l'article 35 de la LF 2026. Les postes principaux (DGF et FCTVA) représentent près de 80 % du total, tandis que les autres prélèvements regroupent les compensations fiscales et variables d'ajustement telles que la DCRTP, le FNGIR ou la compensation de la CVAE.

IV - LES DISPOSITIONS FINANCIÈRES DE LA LF 2026

Cette dernière partie présente la traduction budgétaire de la LF 2026 : les concours financiers de l'État, la DGF, la péréquation, la transition écologique et les mécanismes de régulation (FCTVA, FIT, DILICO).

Elle se conclut par les enjeux prospectifs 2027-2028, essentiels pour anticiper la trajectoire financière des collectivités. Les dispositions financières de la LF 2026 traduisent la volonté de l'État de stabiliser ses concours tout en réorganisant les flux financiers entre le budget central et les collectivités.

Cette partie traduit concrètement les décisions de la LF dans les budgets locaux : dotations, concours financiers, aides à l'investissement.

L'année 2026 est marquée par :

1. La stabilisation des concours financiers de l'État, après deux exercices de hausse nominale (2023-2025),
2. La re budgétisation de ressources fiscales dynamiques (notamment la TVA régionale) en dotations figées,
3. La maîtrise renforcée des recettes dynamiques affectées aux collectivités,
4. Le recentrage des mécanismes de régulation et de solidarité, avec un ciblage accru sur les niveaux de collectivités les plus exposés.

Le montant total des prélèvements sur recettes (PSR) au profit des collectivités s'élève à 49,51 Md€ (Article 35), dont :

- DGF : 32,578 Md€ (incluant la fraction régionale réintégrée),
- FCTVA : 7,866 Md€ (+213 M€ vs 2025)
- PSR VLEI (compensation 50 % valeurs locatives industrielles) : 3,501 Md€,
- Dotation de compensation de la réforme de la TP et autres compensations : 5.57 Md€

Les PSR demeurent globalement stables, mais leur structure confirme une recentralisation progressive :

- Les ressources dynamiques sont transformées en dotations budgétaires,
- La progression de certaines enveloppes est compensée par des variables d'ajustement négatives.

1. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Montants et évolution

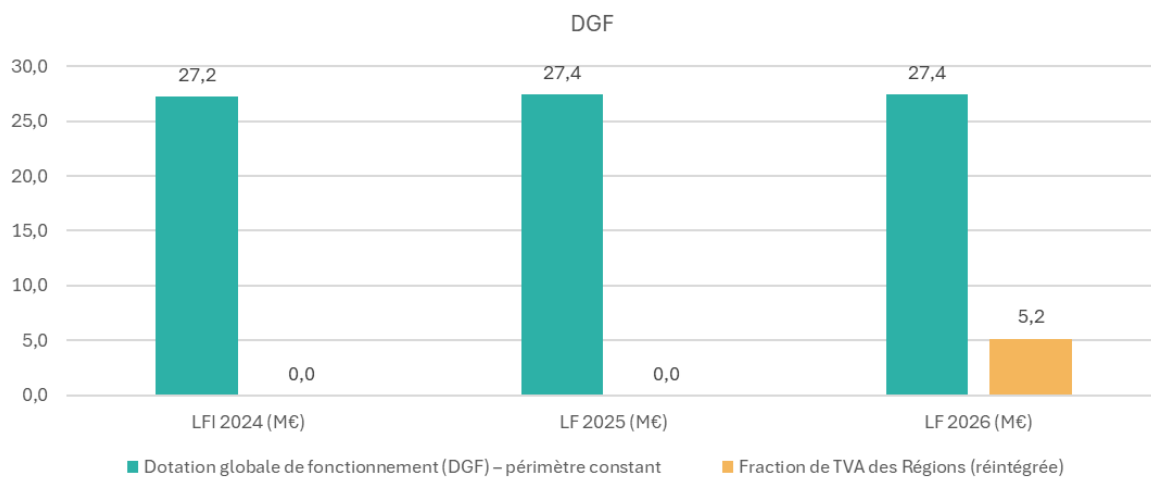
- Montant total : 32,578 Md€ à périmètre courant.
- Stabilité à périmètre constant : 27,395 Md€ (identique à 2025).
- Hausse technique : liée à la réintégration de 5,172 Md€ de la fraction de TVA anciennement versée aux régions, désormais rebudgétisée sous forme de PSR.

Cette évolution illustre une recentralisation : la TVA régionale (ressource dynamique) devient une dotation figée, votée chaque année par l'État.

Pour les régions, cette opération constitue une perte de dynamique fiscale au profit d'une ressource stabilisée, mais dépendante du vote budgétaire annuel de l'État.

Variables d'ajustement

- Minoration de 527 M€ (reconduction du niveau 2025), ciblant les dotations liées à la suppression de la taxe professionnelle avec pour objectif de compenser partiellement la hausse mécanique de certaines enveloppes.



Synthèse :

- Cette évolution résulte de la réintégration de la fraction de TVA régionale (5,172 Md€).
- À périmètre constant, la DGF reste stable pour la troisième année consécutive.
- La minoration des variables d'ajustement (527 M€) compense les hausses mécaniques de certaines dotations.

Au-delà de la stabilité de la DGF, le LF 2026 renforce la solidarité verticale via les dotations de péréquation, à enveloppe globale quasi constante

2. Les dotations de péréquation

Objectif et évolution

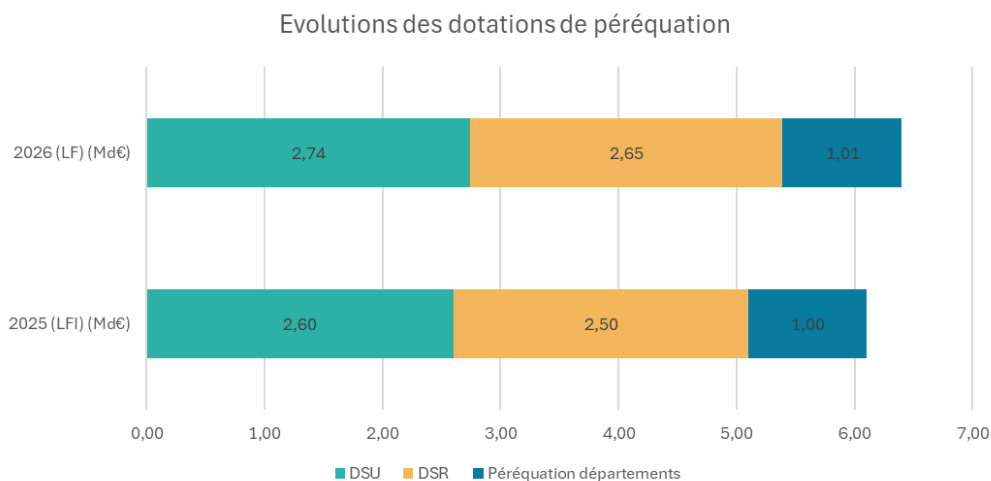
Le LF 2026 renforce la solidarité verticale entre territoires, tout en veillant à ne pas accroître la dépense totale de l'État. Le choix d'augmenter la DSU et la DSR est compensé par la minoration des variables d'ajustement, traduisant une redistribution interne à enveloppe quasi constante.

Répartition interne

- Communes et EPCI : stabilité des enveloppes globales, avec renforcement de la péréquation verticale :
 - +140 M€ pour la DSU,
 - +150 M€ pour la DSR,
 - Garantie DSR renforcée (dégressive sur deux ans : 75 % puis 50 %).
- Départements : péréquation augmentée de 10 M€.
- Régions : création d'une DGF régionale (substituant la fraction de TVA supprimée).

Focus : DSR, DSU et fonds de sauvegarde départemental

Dotation	2025 (LFI) (Md€)	Évolution	2026 (LF) (Md€)
DSU	2,60	+140 M€	2,74
DSR	2,50	+150 M€	2,65
Péréquation départements	1,00	+10 M€	1,01



La DSR bénéficie prioritairement aux communes de moins de 10 000 habitants (au moins 60 % de la hausse affectée à la fraction "péréquation"). La garantie de sortie de la DSR devient dégressive : maintien à 75 % la première année, puis 50 % la suivante.

En parallèle, un fonds de sauvegarde départemental de 300 M€ est reconduit pour soutenir les territoires confrontés à des pertes conjoncturelles de recettes. Ces évolutions illustrent la poursuite du rééquilibrage entre territoires urbains fragiles et zones rurales à faible potentiel fiscal.

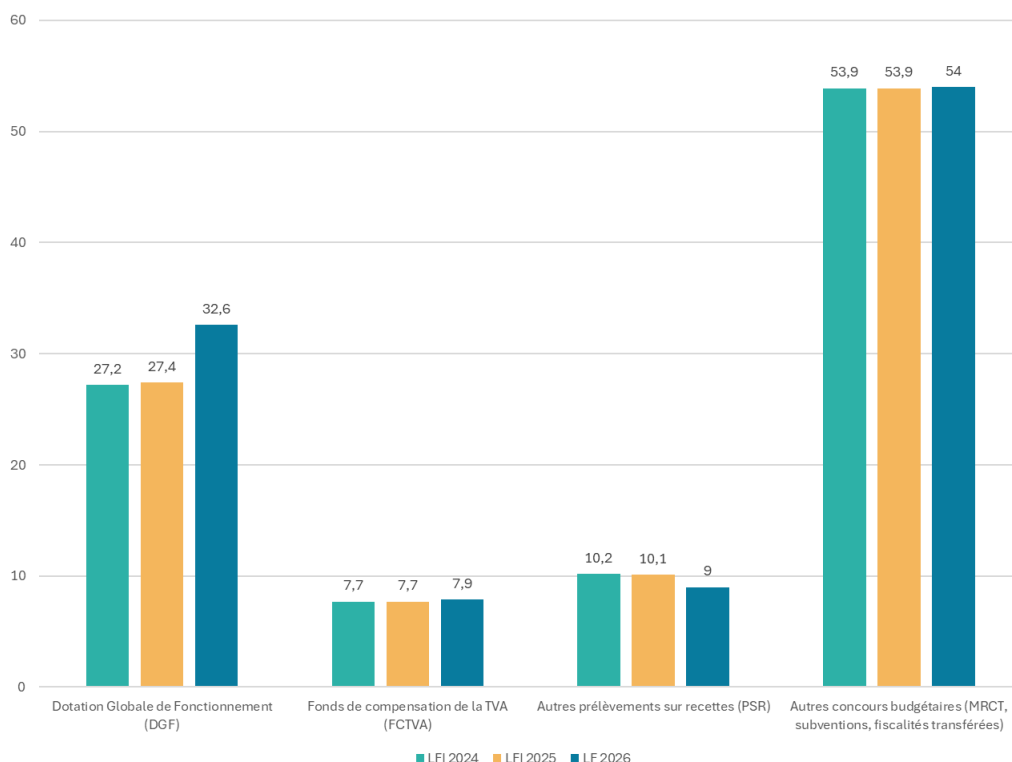
3. Le FCTVA - Clarification et précision du périmètre d'éligibilité (article 32)

Le délai de remboursement redevient d'un an pour les EPCI, contre un remboursement immédiat pour les communes et départements.

- Montant : 7,9 Md€ (+213 M€ vs 2025).
- Le FCTVA fait l'objet de précisions juridiques concernant le périmètre des dépenses éligibles. L'article 32 modifie certains articles du CGCT afin de clarifier les conditions d'ouverture du droit au fonds et d'encadrer certaines exclusions.
- Le retour au versement N+1 pour les EPCI et maintien du remboursement immédiat pour commune et département.
- Inclusion explicite des participations versées dans le cadre d'opérations d'aménagement d'intérêt national, notamment lorsque les équipements publics (ex : écoles) sont intégrés au patrimoine de la collectivité à compter du 1er janvier 2026.

Tableau comparatif LFI 2024 / LFI 2025 / LF 2026

Poste	LFI 2024	LFI 2025	LF 2026
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	27,2	27,4	32,6
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	7,7	7,7	7,9
Autres prélèvements sur recettes (PSR)	10,2	10,1	9
Total des PSR (officiel – art. 35 PLF 2026)	45,1	45,2	49,5
Autres concours budgétaires (MRCT, subventions, fiscalités transférées)	53,9	53,9	54
TOTAL CONCOURS FINANCIERS ÉLARGIS	99	99,1	103,5



Entre 2024 et 2026, la DGF progresse mécaniquement (+5,27 Md€) du fait de la réintégration de la TVA régionale, tandis que les PSR or DGF se contractent légèrement (-3,4 Md€).

La stabilité apparente des concours cache donc une recentralisation progressive des ressources fiscales, compensée par un renforcement sélectif des dotations d'investissement et de solidarité.

4. Mécanismes de régulation budgétaire et dispositif DILICO

Le dispositif DILICO lie désormais les marges de financement locales à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'un outil de pilotage incitatif, proche d'une contractualisation financière. Dans la LF 2026, le dispositif DILICO ne concerne plus les communes. La contribution est plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Le mécanisme prévoit une restitution conditionnelle en fonction du respect des objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

→ **Ajustement** du mécanisme de prélèvement sur les recettes dynamiques (740 M€).

→ **Répartition :**

- EPCI : 250 M€
- Départements : 140 M€
- Régions : 350 M€

→ **Restitution conditionnelle :**

- Restitution intégrale si la croissance des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) \leq croissance du PIB nominal,
- Restitution nulle si $DRF \geq PIB + 1$ point,
- Restitution partielle entre les deux.

Le DILICO devient un outil ciblé de pilotage recentré sur les collectivités à fort levier budgétaire.

5. La transition écologique

Le dispositif de Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) envisagé au stade PLF n'est pas retenu dans le texte de loi : l'article correspondant est supprimé conformément (article 74)

Le renforcement du soutien aux événements climatiques (Article 73)

- Dotation de Solidarité pour l'Équipement des Collectivités (DSEC) portée à 70 M€ en AE et 60 M€ en CP (+40 M€).
- Élargissement aux collectivités d'outre-mer (DOM-COM, Saint-Martin, Polynésie, etc.).

Lecture collectivités : le FIT et la DSEC sont des signaux positifs, mais les montants restent modestes au regard de la montée des besoins d'adaptation et de résilience climatique.

V - REPERES FINANCIERS ET INDICATEURS DE PILOTAGE

Cette partie propose des outils pratiques pour interpréter les effets de la LF 2026 sur les budgets locaux. Elle regroupe les principaux ratios de gestion utilisés par les collectivités afin de mesurer leur soutenabilité financière, leur niveau d'investissement et leur solvabilité.

Ces ratios constituent la base du diagnostic financier dans le cadre du ROB et du Débat d'Orientation Budgétaire. Ces repères aident à mesurer la soutenabilité et la performance budgétaire à l'échelle locale, dans la logique du ROB.

1. Ratios de niveau

- **Dépenses par habitant** : ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale. Il peut donner un aperçu du niveau de service public offert à la population, mais ne reflète ni l'efficacité, ni l'efficience des services publics.
- **Recettes par habitant** : ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Il indique la richesse relative de la collectivité et permet de le comparer au niveau des dépenses.
- **Produit fiscal par habitant** : ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Il éclaire sur la richesse fiscale de la collectivité.
- **Effort d'équipement par habitant** : ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale. Compte tenu de son objet, il doit être observé sur une longue période au minimum trois à cinq ans. Il éclaire sur les flux d'investissement récents et doit être complété par le stock d'équipement existant au sein de la collectivité.
- **Dette par habitant** : ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale. Ce ratio est peu significatif au sens où il ne reflète pas la marge de manœuvre financière de la collectivité. On lui préfère le ratio dette/épargne brute.

2. Ratios de solvabilité financière

- **Taux d'épargne brute** : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.
- **Taux d'endettement** : ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur connaît une limite notable : une même valeur pour recouvrir des caractéristiques financières divergentes.
- **Potentiel fiscal** : ce ratio correspond au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux moyens nationaux de sa strate. Ce ratio peut être envisagé comme un indicateur de la présence ou non d'une marge de manœuvre fiscale pour la collectivité. Il est limité par les conditions politiques locales, d'une part, et la récente réduction drastique du pouvoir des collectivités, d'autre part.

3. Repères légaux et définitions

→ **Depuis 2018, la loi fixait le plafond national de référence pour la capacité de désendettement à 12 ans.**

La loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 a abrogé, par son article 26, la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 relative à la programmation des finances publiques 2018-2022. Cette abrogation met fin à l'ancien plafonnement national de la capacité de désendettement, qui fixait des limites de référence selon le type de collectivité : 12 ans pour les communes et EPCI à fiscalité propre, 10 ans pour les départements, et 9 ans pour les régions, la Collectivité de Corse et les collectivités d'outre-mer. En contrepartie, la loi 2023-1195 introduit, à travers son article 17, des objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), fixés comme suit :

+ 4,8 % en 2023, + 2 % en 2024, + 1,5 % en 2025, + 1,3 % en 2026 et + 1,3 % en 2027. Cette nouvelle logique remplace la notion de seuil de dette par un suivi dynamique de la progression des dépenses locale

Variation cible	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%

→ **La capacité de désendettement** : Un ratio inférieur à 8 ans est considéré comme sain ; au-delà de 12 ans, la collectivité entre dans une zone de vigilance.

La capacité de désendettement constitue un indicateur central de l'analyse financière des collectivités. Elle se calcule comme le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Ce ratio répond à la question suivante : combien d'années la collectivité mettrait-elle, en théorie, pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute annuelle ?

Cet indicateur reste toutefois théorique, car il repose sur l'hypothèse d'une épargne brute constante dans le temps, une situation rarement observée dans la réalité budgétaire. Pour les établissements bancaires, la capacité de désendettement joue un rôle clé : elle permet d'évaluer la capacité de la collectivité à assumer de nouveaux emprunts. Un ratio élevé traduit une tension financière et peut compliquer l'accès au crédit ou en dégrader les conditions.

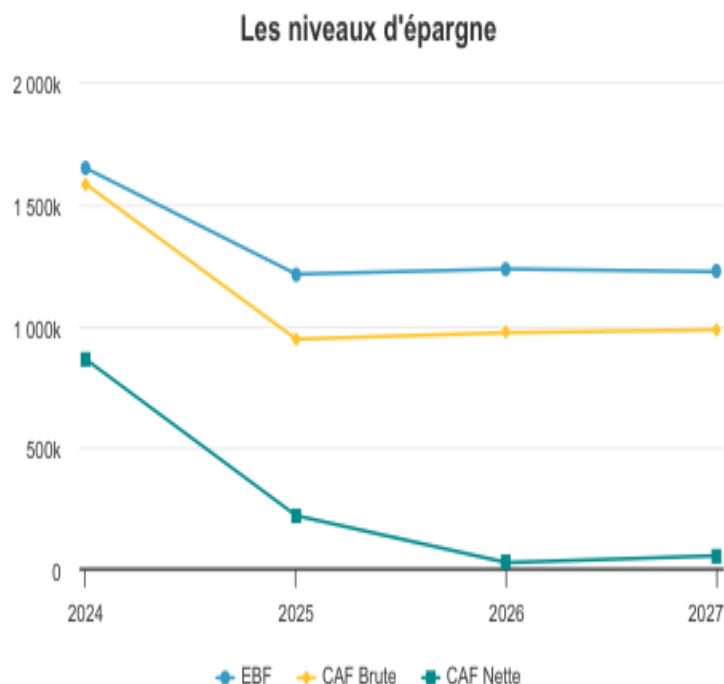
Même si ce ratio n'est plus encadré par un plafond réglementaire, la loi de finances 2024 et la loi de programmation 2023-2027 maintiennent une forme de discipline financière en encadrant la progression des dépenses réelles de fonctionnements. Ce suivi indirect vise à préserver la soutenabilité indirecte vise à préserver la soutenabilité

VI - LA SANTE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE AU 31/12/2025

1 - Indicateurs clés

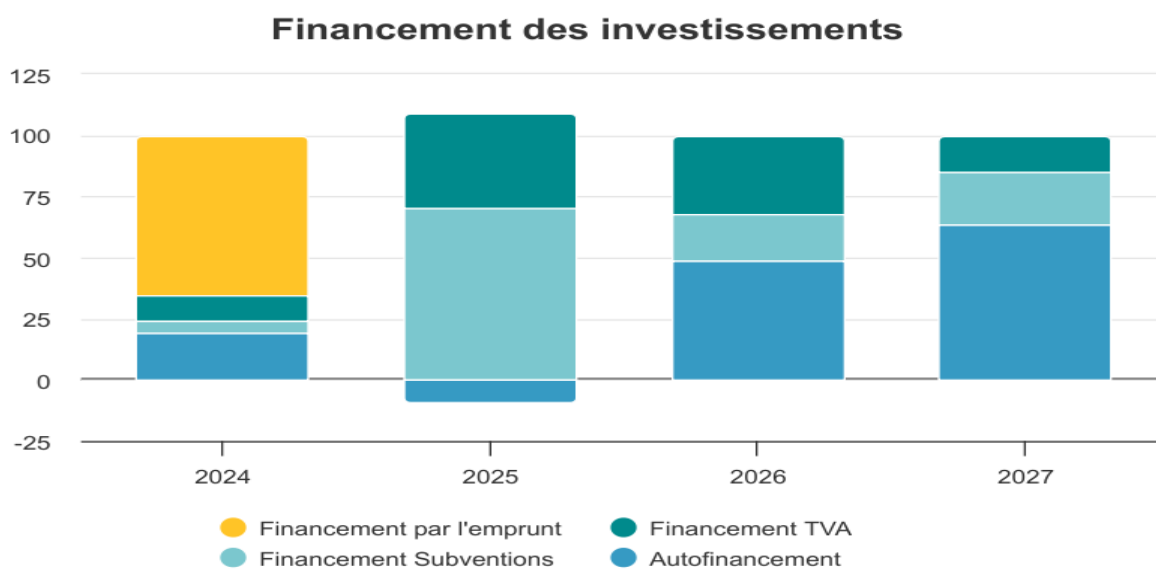
▪ Fonctionnement

	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	1 650 798,70	1 214 606,64	1 235 887,16	1 224 671,47
Epargne brute	1 585 144,38	947 252,06	973 913,16	985 331,47
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	720 914,95	726 701,48	946 658,04	929 885,29
Epargne nette	864 229,43	220 550,58	27 255,12	55 446,18
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	10.96 %	6.26 %	6.37 %	6.38 %
Taux d'épargne nette : Epargne nette / RRF	5.8 %	1.43 %	0.17 %	0.35 %
Taux de couverture : Epargne brute/Remboursement annuel en capital	219.88 %	130.35 %	102.88 %	105.96 %
Encours de la dette au 31/12	14 012 146,93	13 285 445,50	12 338 787,46	11 408 902,17
Capacité de désendettement	8,84	14,03	12,67	11,58



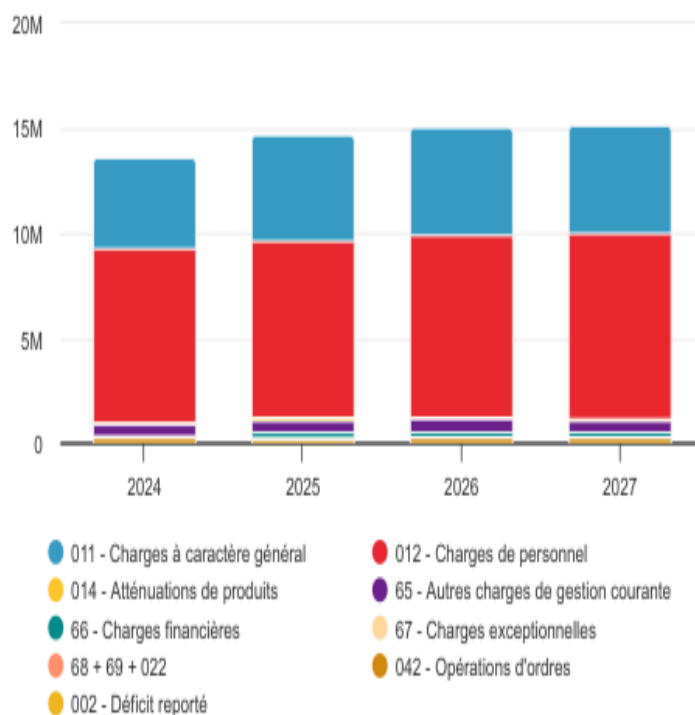
▪ Investissement

	2024	2025	2026	2027
Montant total des investissements	8 019 619,86	2 427 961,23	4 042 024,00	2 676 000,00
FCTVA	852 272,78	935 902,45	1 307 396,00	399 922,00
Subventions	361 733,00	1 706 600,20	771 005,00	575 000,00
Emprunts	5 250 000,00	0,00	0,00	0,00
Autofinancement des investissements	1 555 614,08	-214 541,42	1 963 623,00	1 701 078,00



2 - Charges de fonctionnement

	2024	2025	2026	2027
Charges à caractère général	4 301 140,88	5 055 450,59	5 120 133,23	5 168 662,26
Charges de personnel	8 232 141,91	8 417 415,27	8 650 000,00	8 750 000,00
Atténuations de produits	161 226,45	143 763,04	133 000,00	123 000,00
Autres charges de gestion courante	493 801,28	524 677,60	606 299,55	583 247,54
- Dont dépenses d'intervention	251 083,37	327 108,00	338 000,00	313 500,00
Autres dépenses	0,00	1 800,00	1 000,00	1 000,00
Charges financières	131 559,42	305 229,45	275 000,00	252 366,00
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	0,00	38 643,01	2 500,00	2 500,00
Opérations d'ordre	240 375,01	217 513,94	250 000,00	250 000,00
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges de fonctionnement	13 560 244,95	14 704 492,90	15 037 932,78	15 130 775,80



- Evolution du 011 sur la période

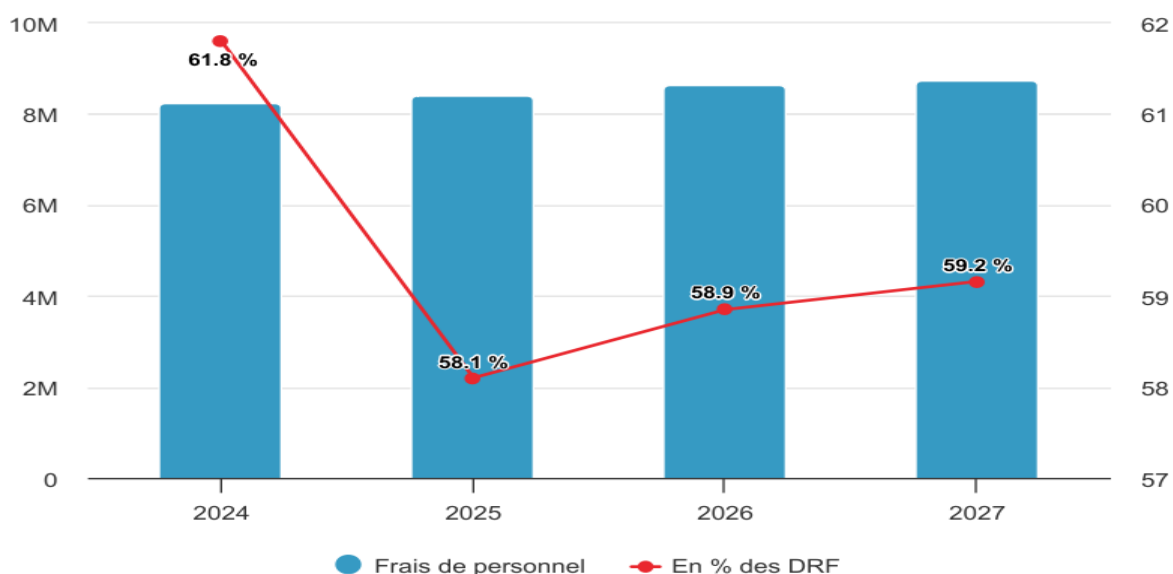
	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
2024	4 301 140,88	1.85 %
2025	5 055 450,59	17.54 %
2026	5 120 133,23	1.28 %
2027	5 168 662,26	0.95 %

Palmarès des plus fortes augmentations de charges (chapitre 011) :

	2024	% R Réelle	2025	2026	2027	% R Réelle
6042 - Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	950 266,24	22 %	1 610 202,03	1 337 890,75	1 384 631,98	27 %
611 - Contrats de prestations de services	703 009,03	16 %	649 452,18	766 863,28	766 863,28	15 %
60612 - Énergie - Électricité	731 557,79	17 %	613 885,51	635 000,00	635 000,00	12 %
6132 - Locations immobilières	550 427,04	13 %	552 205,04	530 000,00	530 000,00	10 %
6283 - Frais de nettoyage des locaux	64 431,04	1 %	219 181,14	188 720,00	188 720,00	4 %
60632 - Fournitures de petit équipement	150 295,33	3 %	121 573,17	161 520,00	161 520,00	3 %
615221 - Bâtiments publics	45 967,63	1 %	85 867,38	153 000,00	153 000,00	3 %
60633 - Fournitures de voirie	150 295,33	3 %	30 579,23	139 520,00	139 520,00	3 %
6156 - Maintenance	93 819,59	2 %	98 272,04	99 350,00	99 350,00	2 %
6232 - Fêtes et cérémonies	84 013,31	2 %	102 936,26	96 194,00	96 194,00	2 %
6068 - Autres matières et fournitures	47 434,54	1 %	76 184,07	81 443,00	81 443,00	2 %
6262 - Frais de télécommunications	75 946,66	2 %	69 389,22	80 040,00	80 040,00	2 %
62876 - Remboursements de frais au GFP de rattachement	78 140,64	2 %	88 377,64	78 780,00	79 567,80	2 %
61558 - Autres biens mobiliers	27 622,53	1 %	42 904,47	60 500,00	60 500,00	1 %
6161 - Multirisques	18 900,86	0 %	59 681,03	60 000,00	61 000,00	1 %
Autres	529 013,32	12 %	634 760,18	651 312,20	651 312,20	13 %
TOTAL	4 301 140,88		5 055 450,59	5 120 133,23	5 168 662,26	

▪ Frais de personnel

	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale
2024	8 232 141,91	7.38 %	61.8 %	59.2 %
2025	8 417 415,27	2.25 %	58.1 %	59.2 %
2026	8 650 000,00	2.76 %	58.85 %	59.2 %
2027	8 750 000,00	1.16 %	59.16 %	59.2 %



3 - Produits de fonctionnement

	2024	2025	2026	2027
Impôts et taxes	10 860 864,19	11 130 802,64	11 347 736,64	11 471 034,97
Dotations et subventions	1 760 566,53	1 852 133,43	1 736 638,30	1 751 601,30
Autres produits courants stricts	1 937 947,06	2 219 371,80	2 321 945,00	2 337 945,00
Atténuations de charges	279 731,44	155 405,27	250 000,00	200 000,00
Produits financiers	1 256,67	27 000,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	64 648,43	49 517,88	15 526,00	15 526,00
Produits des cessions d'immobilisations	15 700,00	6 530,00	5 474,00	5 474,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
Excédent de fonctionnement reporté	384 930,33	500 000,00	500 000,00	1 229 387,16
Produits de fonctionnement	15 305 644,65	15 940 761,02	16 267 319,94	17 100 968,43

▪ Détails des recettes de fonctionnements

	2024	% R Réelle	2025	2026	2027	% R Réelle
Impôts et taxes	10 860 864,19	73 %	11 130 802,64	11 347 736,64	11 471 034,97	73 %
Dotations et subventions	1 760 566,53	12 %	1 852 133,43	1 736 638,30	1 751 601,30	11 %
Autres produits courants stricts	1 937 947,06	13 %	2 219 371,80	2 321 945,00	2 337 945,00	15 %
Atténuations de charges	279 731,44	2 %	155 405,27	250 000,00	200 000,00	1 %
Total des recettes de gestion courante	14 839 109,22	100 %	15 357 713,14	15 656 319,94	15 760 581,27	100 %
Produits financiers	1 256,67	0 %	27 000,00	0,00	0,00	0 %
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	64 648,43	0 %	49 517,88	15 526,00	15 526,00	0 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	14 905 014,32	100 %	15 434 231,02	15 671 845,94	15 776 107,27	100 %
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	0,00		0,00	90 000,00	90 000,00	
Produits des cessions d'immobilisations	15 700,00		6 530,00	5 474,00	5 474,00	
Excédent de fonctionnement reporté	384 930,33		500 000,00	500 000,00	1 229 387,16	
=== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===	15 305 644,65		15 940 761,02	16 267 319,94	17 100 968,43	
Excédent ou déficit de fonctionnement	1 745 399,70		1 236 268,12	1 229 387,16	1 970 192,63	

▪ Evolution DGF

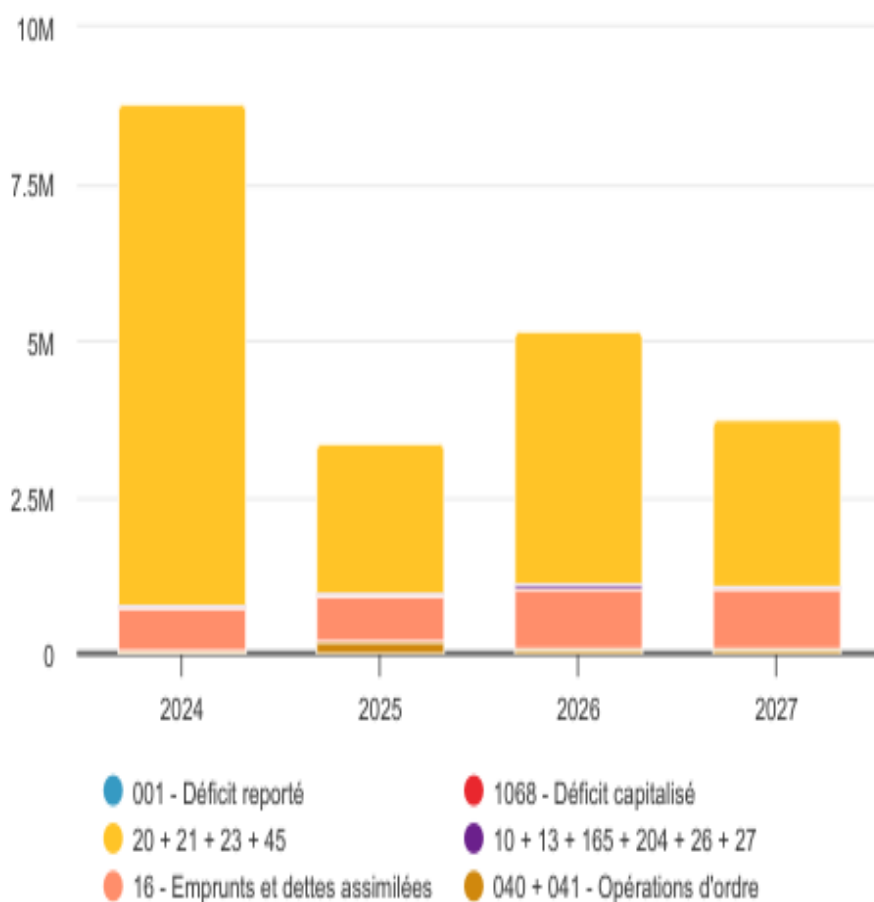
	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne Nationale
2024	229 584,00	21.61 %	20,93	176,00
2025	171 278,00	-25.4 %	15,76	176,00
2026	171 000,00	-0.16 %	15,73	176,00
2027	180 000,00	5.26 %	16,56	176,00

REÇU EN PREFECTURE
le 23/04/2026
 Application agréée E-legalite.com

21_RP-091-219100864-20260416-DEL I2026_00

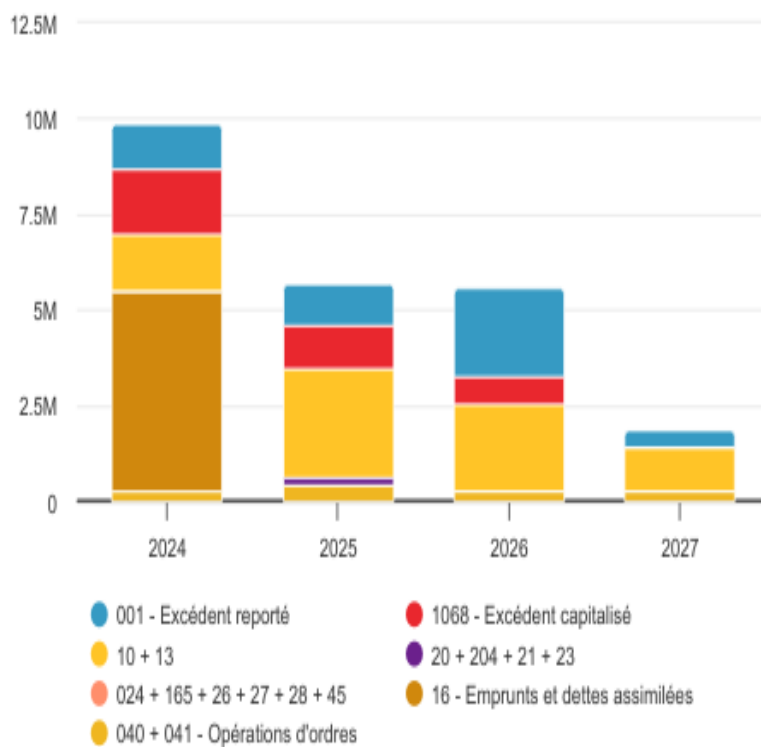
4 - Dépenses d'investissement

	2024	2025	2026	2027
Dépenses d'équipement brut	8 019 619,86	2 427 961,23	4 042 024,00	2 676 000,00
Dépenses financières d'investissement	33 381,00	33 381,00	58 381,00	58 381,00
Remboursement de capital	720 914,95	726 701,48	946 658,04	929 885,29
Opérations d'ordre	21 277,07	175 036,31	90 000,00	90 000,00
Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent capitalisé 1068	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement	8 795 192,88	3 363 080,02	5 137 063,04	3 754 266,29



5 - Recettes d'investissement

	2024	2025	2026	2027
Dotations et subventions	1 477 061,96	2 829 525,37	2 264 401,00	1 124 922,00
Réduction réelle des dépenses d'investissement	0,00	252 792,25	0,00	0,00
Autres recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
Recettes liées à l'emprunt (chapitre 16)	5 250 000,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre	240 375,01	392 550,25	250 000,00	250 000,00
Excédent d'investissement reporté	1 148 976,26	1 093 055,21	2 328 337,04	461 943,12
Excédent capitalisé 1068	1 732 710,28	1 123 493,98	736 268,12	0,00
Recettes d'investissement	9 849 123,51	5 691 417,06	5 599 006,16	1 856 865,12



6 - Résultats de clôture

	2024	2025	2026	2027
Résultat de clôture en fonctionnement	1 745 399,70	1 236 268,12	1 229 387,16	1 970 192,63
Résultat de clôture en investissement	1 053 930,63	2 328 337,04	461 943,12	-1 897 401,17
Résultat global de clôture	2 820 607,40	3 564 605,16	1 691 330,28	72 791,46

7 - Les ratios nationaux obligatoires

▪ Ratios de niveau

- **Dépenses par habitant** : ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale. Il peut donner un aperçu du niveau de service public offert à la population, mais ne reflète ni l'efficacité, ni l'efficacité des services publics.
- **Recettes par habitant** : ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Il indique la richesse relative de la collectivité et permet de le comparer au niveau des dépenses.
- **Produit fiscal par habitant** : ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Il éclaire sur la richesse fiscale de la collectivité.
- **Effort d'équipement par habitant** : ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale. Compte tenu de son objet, il doit être observé sur une longue période au minimum trois à cinq ans. Il éclaire sur les flux d'investissement récents et doit être complété par le stock d'équipement existant au sein de la collectivité.
- **Dettes par habitant** : ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale. Ce ratio est peu significatif au sens où il ne reflète pas la marge de manœuvre financière de la collectivité. On lui préfère le ratio dette/épargne brute.

▪ Ratios de solvabilité financière

- **Taux d'épargne brute** : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.
- **Taux d'endettement** : ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur connaît une limite notable : une même valeur pour recouvrir des caractéristiques financières divergentes.
- **Potentiel fiscal** : ce ratio correspond au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux moyens nationaux de sa strate. Ce ratio peut être envisagé comme un indicateur de la présence ou non d'une marge de manœuvre fiscale pour la collectivité. Il est limité par les conditions politiques locales, d'une part, et la récente réduction drastique du pouvoir des collectivités, d'autre part.

	2024	2025	2026	2027
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie par habitant	1 214,32	1 332,99	1 352,40	1 360,95
Produit des impositions directes / population	764,95	786,19	818,05	829,07
Recettes réelles de fonctionnement par habitants	1 336,30	1 407,61	1 429,14	1 438,73
Dépenses d'équipement brut / population	731,12	223,40	380,20	254,51
Encours de dette par habitant	1 277,43	1 222,44	1 135,33	1 049,77
DGF par habitant	20,93	15,76	15,73	16,56
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61.8 %	58.1 %	58.49 %	58.8 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette /recettes réelles de fonctionnement	95.79 %	99.45 %	100.73 %	100.54 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	94.01 %	86.08 %	78.73 %	72.32 %
Dépenses d'équipement brut / RRF	53.8 %	15.73 %	26.37 %	17.53 %
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	10.96 %	6.26 %	6.37 %	6.38 %
Taux d'épargne nette : Epargne nette / RRF	5.8 %	1.43 %	0.17 %	0.35 %
Capacité de désendettement	8,84	14,03	12,67	11,58

	2024	2025	2026	2027
DRF hors travaux en régie par habitant - Moyenne Nationale	1 239,00	1 239,00	1 239,00	1 239,00
Produits des impositions directes / population - Moyenne Nationale	692,00	692,00	692,00	692,00
RRF/Habitant - Moyenne Nationale	1 450,00	1 450,00	1 450,00	1 450,00
Dépenses d'équipement brut / population - Moyenne Nationale	388,00	388,00	388,00	388,00
Encours de dette par habitant - Moyenne Nationale	822,00	822,00	822,00	822,00
DGF par habitant - Moyenne Nationale	176,00	176,00	176,00	176,00
Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale	59.2 %	59.2 %	59.2 %	59.2 %
DRF et remboursements de dette /RRF - Moyenne Nationale	91.4 %	91.4 %	91.4 %	91.4 %
Dépenses d'équipement brut / RRF - Moyenne Nationale	26.7 %	26.7 %	26.7 %	26.7 %
Dette /RRF - Moyenne Nationale	56.7 %	56.7 %	56.7 %	56.7 %

8 - Tableau des grands équilibres rétrospective

	2024	2025	2026	2027
1. Recettes courantes de fonctionnement	14 839 109,22	15 357 713,14	15 656 319,94	15 760 581,27
Fiscalité directe	8 390 721,00	8 544 301,00	8 890 581,69	9 010 370,20
Reversement de fiscalité	1 617 103,00	1 506 294,00	1 509 965,00	1 509 965,00
Dotations et subventions	1 760 566,53	1 852 133,43	1 736 638,30	1 751 601,30
Redevances et autres produits	853 040,19	1 080 207,64	947 189,95	950 699,77
2. Dépenses courantes de fonctionnement	13 188 310,52	14 143 106,50	14 420 432,78	14 535 909,80
Frais de personnel	8 232 141,91	8 417 415,27	8 650 000,00	8 750 000,00
Charges de gestion générale	4 301 140,88	5 055 450,59	5 120 133,23	5 168 662,26
Autres charges	493 801,28	524 677,60	606 299,55	583 247,54
3. Excédent brut de fonctionnement - EG (1 - 2)	1 650 798,70	1 214 606,64	1 235 887,16	1 224 671,47
4. Résultat financier	-130 302,75	-278 229,45	-275 000,00	-252 366,00
5. Résultat exceptionnel	64 648,43	10 874,87	13 026,00	13 026,00
6. CAF Brute (3 + 4 + 5)	1 585 144,38	947 252,06	973 913,16	985 331,47
Taux d'épargne brute	10.63 %	6.14 %	6.21 %	6.25 %
7. Recettes définitives d'investissement	1 477 061,96	3 082 317,62	2 284 401,00	1 144 922,00
Dotations et subventions	1 477 061,96	2 829 525,37	2 264 401,00	1 124 922,00
Autres recettes	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
8. Financements propres disponibles (6 + 7)	3 062 206,34	4 029 569,68	3 258 314,16	2 130 253,47
9. Dépenses d'investissement (hors capital)	8 053 000,86	2 461 342,23	4 100 405,00	2 734 381,00
Dépenses d'équipement	8 019 619,86	2 427 961,23	4 042 024,00	2 676 000,00
Autres dépenses d'investissement	33 381,00	33 381,00	58 381,00	58 381,00
10. Remboursement du capital de la dette	720 914,95	726 701,48	946 658,04	929 885,29
11. CAF Nette (6 - 10)	864 229,43	220 550,58	27 255,12	55 446,18
12. Besoin de financement (9 + 10 - 8)	5 711 709,47	-841 525,97	1 788 748,88	1 534 012,82
13. Emprunts nouveaux	5 250 000,00	0,00	0,00	0,00
14. Fonds de roulement au 01/01	3 266 616,87	2 716 549,19	2 716 549,19	3 564 605,16
15. Fonds de roulement au 31/12 (14 + 13 - 12)	2 820 607,40	3 564 605,16	1 691 330,28	72 791,46
17. Encours de la dette au 31/12	14 012 146,93	13 285 445,50	12 338 787,46	11 408 902,17
18. Capacité de désendettement (17/6)	8,84	14,03	12,67	11,58

9 - Synthèse de la rétrospective

La hausse du budget de fonctionnement a été plus importante que les années précédentes. Au titre de la section de fonctionnement, la Ville a toujours eu pour objectif de prévenir l'effet de ciseaux (progression plus rapide des dépenses que des recettes) et dégager ainsi un autofinancement satisfaisant pour financer son programme d'investissement et rembourser les emprunts contractés.

Les recettes de fonctionnement

Des dotations attendues de l'Etat et des recettes de fiscalité en progression

Le budget primitif 2025 avait été élaboré sur la base d'une stabilité des concours financiers de l'Etat à destination du bloc communal, dans un contexte inflationniste.

Les ressources fiscales +1% et les dotations +5% ont été plus dynamiques que prévues.

Nous avons constaté un redémarrage des recettes des droits de mutation liées aux ventes immobilières.

- *Des dotations intercommunales équivalentes à 2024 mais une hausse des dotations de péréquation*
Le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal, mécanisme de péréquation national entre intercommunalités, a généré une recette de plus de 140 000 € en 2025 pour une prévision de 70 000€. L'attribution de compensation communautaire est restée au même montant soit 1 369 965 €, la commune n'ayant pas transféré de compétences supplémentaires à la communauté d'agglomération GPS. La commune continue à verser à GPS chaque année 33 381 € pour l'entretien des voiries des Zones d'activités économiques.
- *D'autres recettes en progression*
La Ville s'est attachée à mobiliser et optimiser ses recettes externes, en particulier les subventions et notamment les aides apportées par la CAF. Le montant du produit des locations a également progressé. Enfin, en ce qui concerne les produits des services, tout en confirmant son objectif d'une tarification juste des services publics locaux, la Ville les a révisés pour tenir compte de l'inflation, et des surcoûts liées aux achats et approvisionnements mais dans des proportions qui préservent le pouvoir d'achat des usagers mais aussi l'équilibre entre leur effort et celui des contribuables.

Les dépenses de fonctionnement

- *Des charges courantes maîtrisées (chapitre 011)*
Ce chapitre a augmenté fortement sous l'effet conjugué de la mise en place de nouvelles activités pour le service jeunesse, d'une régularisation sur l'année du paiement auprès de GPS des charges de restauration scolaire 2024/2025 ce qui a fait régler par la commune les 6 derniers mois de 2024 plus l'année 2025.

La municipalité consacre toujours une part importante dans ce chapitre aux travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de ses équipements publics : écoles, crèches, gymnases, stades, etc.
- *Les autres charges courantes (chapitre 65)*
Ces charges correspondent au soutien de la Ville aux associations, sous forme de subventions. La ville a attribué 214 661 € de subventions aux associations et 25 000 € d'aides aux Bondouflois pour l'isolation de leurs logements.
La contribution de la Ville au financement du CCAS a été de 60 000 €.
Les contrats de maintenance des serveurs informatique et de la téléphonie sont également gérés dans ce chapitre.

➤ *Les dépenses de personnel (chapitre 012)*

La masse salariale est projetée au BP 2025 n'a pas été suffisante et a augmenté de 28 000 €. Cette progression s'explique principalement par l'application en année pleine des nouvelles mesures salariales annoncées par le Gouvernement qui viennent s'ajouter aux effets du Glissement Vieillesse Technicité et des remplacements nécessaires dus aux absences de certains personnels.

Les recettes d'investissement

La collectivité a réalisé l'encaissement d'acomptes et le solde de bon nombre de subventions 1 706 000€ liées à des investissements terminés en 2024 et 2025. Elle a aussi mobilisé 1 123 493 € de fonds propres.

A cet autofinancement se sont ajoutés

- le Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée (935 902 €)
- les amendes de police (85 000 €)
- les taxes d'aménagement (187 022 €)

Les dépenses d'investissement

Elles regroupent les dépenses d'équipement (études, achats, travaux, constructions, subventions...) et celles dites financières (remboursement de la dette).

L'investissement participe au dynamisme du territoire, transforme durablement la Ville, cité écologique et solidaire, ainsi que ses services, et répond aux préoccupations des habitants dans leur quotidien.

L'objectif pour 2025 était de maintenir une section d'investissement importante, afin de terminer les travaux engagés de rénovation des écoles (Saint Exupéry et Simone Veil), de poursuivre le déploiement de la vidéo protection, de poursuivre l'entretien du patrimoine immobilier etc...

Principales dépenses 2025

Entretien des bâtiments publics 807 729 €

Plantations d'arbres 13 358 €

Signalisation 62 885 €

Matériels et outillages 78 499 €

Ecole Saint Exupéry 398 921 €

Ecole Simone Veil 275 584 €

Réfection voiries Rozanoff, Guynemer, désimperméabilisation de l'esplanade devant le

collège Charles Péguy 461 887 €

Achat de véhicules 37 940 €

Matériels informatiques 90 423 €

Matériels de bureaux 26 481 €

VII - LA PROSPECTIVE 2026

1 - Repères légaux et définitions

- **Depuis 2018, la loi fixait le plafond national de référence pour la capacité de désendettement à 12 ans.** Néanmoins, la LOI n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, au travers l'article 26, abroge la LOI n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment l'article 29 de cette loi qui mentionnait le plafond national de référence en fonction du type de collectivité (12 années pour les communes et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ; Dix années pour les départements et la métropole de Lyon ; Neuf années pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique). L'absence de plafonnement sur la capacité de désendettement est en revanche remplacée par la mise en place d'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (Art 17) comme suit : +4.8% en 2023 ; +2% en 2024, +1.5% en 2025, +1.3% en 2026 et +1.3% en 2027

Variation cible	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%

- **La capacité de désendettement** constitue un indicateur crucial en analyse financière des collectivités. Elle se définit comme le rapport entre l'épargne brute et la dette d'une collectivité. Ce ratio répond à la question suivante : sur combien d'années la collectivité pourrait-elle, en théorie, rembourser sa dette si elle utilisait toute son épargne brute à cet effet ? Cependant, il est essentiel de souligner que la capacité de désendettement demeure théorique. En effet, elle suppose que l'épargne brute reste constante au fil du temps, ce qui n'est généralement pas le cas.
- **Le ratio de capacité de désendettement** joue un rôle déterminant dans l'analyse des établissements bancaires. Il permet de mesurer la capacité d'une entité à assumer de nouveaux emprunts. Un ratio élevé peut susciter des inquiétudes et entraver l'obtention de financements à des conditions avantageuses. Dans ce contexte, il est crucial de considérer attentivement si l'**épargne brute** existante peut réellement absorber les nouvelles charges engendrées par de nouveaux prêts et donc ce ratio. Si ce ratio n'est plus assujéti à un suivi spécifique, l'objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement définit par la loi de finances 2024 a pour objectif indirect d'instaurer un contrôle sur la variation de l'épargne brute au vu de leur impact prépondérant dans son calcul.



Obligations minimales « déduites » des dispositions légales :

- Le résultat comptable de la section de fonctionnement doit être positif,
- La collectivité doit rembourser le capital de sa dette par des ressources propres.

Plusieurs leviers peuvent être simulés :

- Augmentation des taux du Foncier,
- Réduction des charges de fonctionnement,
- Variation du programme d'investissement,
- Cumul de ces 3 leviers...

2 - Scénarios étudiés 2026 /2027

Le choix a été fait de ne pas augmenter la fiscalité et de contraindre les dépenses de fonctionnement en respectant les taux d'évolution maxi des dépenses de fonctionnement maxi prescrits par la loi de finances.

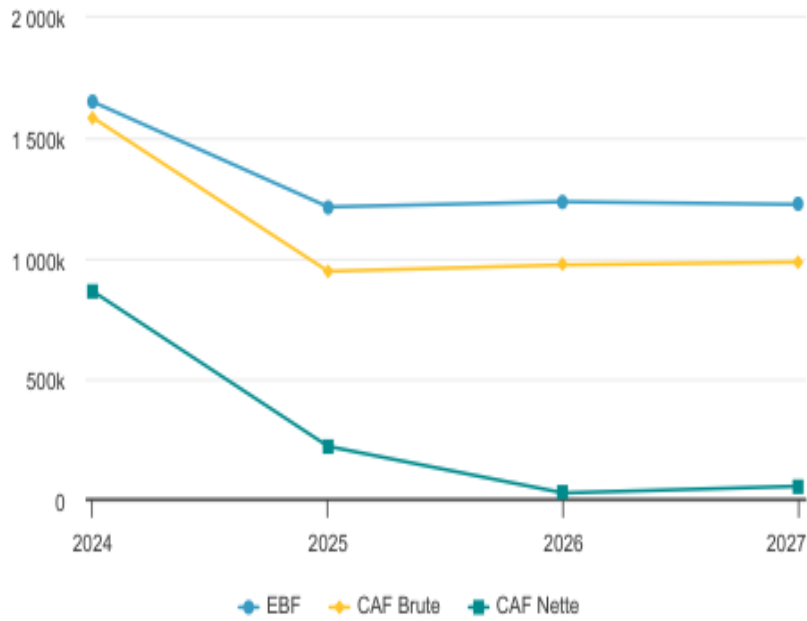
	2024	2025	2026	2027
011 - Charges générales	4 301 140,88	5 055 450,59	5 120 133,23	5 168 662,26
012 - Charges de personnel	8 232 141,91	8 417 415,27	8 650 000,00	8 750 000,00
Autres charges de gestion courante	493 801,28	524 677,60	606 299,55	583 247,54
Autres dépenses	0,00	1 800,00	1 000,00	1 000,00
CHARGES DE GESTION COURANTES	13 188 310,52	14 143 106,50	14 510 432,78	14 625 909,80
66 - Charges financières	131 559,42	305 229,45	275 000,00	252 366,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00	38 643,01	2 500,00	2 500,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 319 869,94	14 486 978,96	14 787 932,78	14 880 775,80
042 - Opérations d'ordre	240 375,01	217 513,94	250 000,00	250 000,00

	2024	2025	2026	2027
73 - Impôts et taxes	10 860 864,19	11 130 802,64	11 347 736,64	11 471 034,97
- dont impositions directes	8 390 721,00	8 544 301,00	8 890 581,69	9 010 370,20
74 - Dotations et subventions	1 760 566,53	1 852 133,43	1 736 638,30	1 751 601,30
- dont DGF	229 584,00	171 278,00	171 000,00	180 000,00
70 - Produits	1 937 947,06	2 219 371,80	2 321 945,00	2 337 945,00
013 - Atténuations de charges	279 731,44	155 405,27	250 000,00	200 000,00
PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 839 109,22	15 357 713,14	15 656 319,94	15 760 581,27
76 - Produits financiers	1 256,67	27 000,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	64 648,43	49 517,88	15 526,00	15 526,00
PRODUITS REELS	14 905 014,32	15 434 231,02	15 671 845,94	15 776 107,27
042 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
Produits des cessions d'immobilisations	15 700,00	6 530,00	5 474,00	5 474,00
002 - Excédent reporté	384 930,33	500 000,00	500 000,00	1 229 387,16
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	15 305 644,65	15 940 761,02	16 267 319,94	17 100 968,43

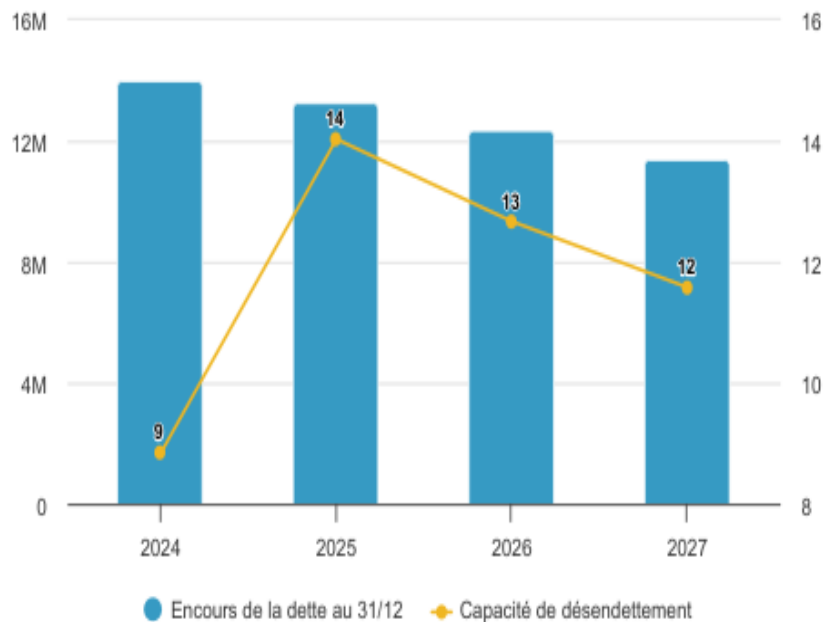
3 - Résultats et analyses

	2024	2025	2026	2027
1. Recettes courantes de fonctionnement	14 839 109,22	15 357 713,14	15 656 319,94	15 760 581,27
Fiscalité directe	8 390 721,00	8 544 301,00	8 890 581,69	9 010 370,20
Reversement de fiscalité	1 617 103,00	1 506 294,00	1 509 965,00	1 509 965,00
Dotations et subventions	1 760 566,53	1 852 133,43	1 736 638,30	1 751 601,30
Redevances et autres produits	853 040,19	1 080 207,64	947 189,95	950 699,77
2. Dépenses courantes de fonctionnement	13 188 310,52	14 143 106,50	14 420 432,78	14 535 909,80
Frais de personnel	8 232 141,91	8 417 415,27	8 650 000,00	8 750 000,00
Charges de gestion générale	4 301 140,88	5 055 450,59	5 120 133,23	5 168 662,26
Autres charges	493 801,28	524 677,60	606 299,55	583 247,54
3. Excédent brut de fonctionnement - EG (1 - 2)	1 650 798,70	1 214 606,64	1 235 887,16	1 224 671,47
4. Résultat financier	-130 302,75	-278 229,45	-275 000,00	-252 366,00
5. Résultat exceptionnel	64 648,43	10 874,87	13 026,00	13 026,00
6. CAF Brute (3 + 4 + 5)	1 585 144,38	947 252,06	973 913,16	985 331,47
Taux d'épargne brute	10.63 %	6.14 %	6.21 %	6.25 %
7. Recettes définitives d'investissement	1 477 061,96	3 082 317,62	2 284 401,00	1 144 922,00
Dotations et subventions	1 477 061,96	2 829 525,37	2 264 401,00	1 124 922,00
Autres recettes	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
8. Financements propres disponibles (6 + 7)	3 062 206,34	4 029 569,68	3 258 314,16	2 130 253,47
9. Dépenses d'investissement (hors capital)	8 053 000,86	2 461 342,23	4 100 405,00	2 734 381,00
Dépenses d'équipement	8 019 619,86	2 427 961,23	4 042 024,00	2 676 000,00
Autres dépenses d'investissement	33 381,00	33 381,00	58 381,00	58 381,00
10. Remboursement du capital de la dette	720 914,95	726 701,48	946 658,04	929 885,29
11. CAF Nette (6 - 10)	864 229,43	220 550,58	27 255,12	55 446,18
12. Besoin de financement (9 + 10 - 8)	5 711 709,47	-841 525,97	1 788 748,88	1 534 012,82
13. Emprunts nouveaux	5 250 000,00	0,00	0,00	0,00
14. Fonds de roulement au 01/01	3 266 616,87	2 716 549,19	2 716 549,19	3 564 605,16
15. Fonds de roulement au 31/12 (14 + 13 - 12)	2 820 607,40	3 564 605,16	1 691 330,28	72 791,46
17. Encours de la dette au 31/12	14 012 146,93	13 285 445,50	12 338 787,46	11 408 902,17
18. Capacité de désendettement (17/6)	8,84	14,03	12,67	11,58

Les niveaux d'épargne



Dette et capacité de désendettement



REÇU EN PREFECTURE
le 23/04/2026
Application agréée E-legalite.com

4 - Les enseignements des scénarios étudiés

Arrivée d'une nouvelle équipe municipale à la suite des élections de mars dernier dans un contexte financier difficile. Il est nécessaire de faire dans un premier temps un état des lieux de la gestion passée (actions engagées, contrats signés, engagements pris, emprunts souscrits et conséquences sur la capacité d'épargne de la commune, état des personnels etc...).

Vous comprendrez que ces investigations nécessitent du temps et de la réflexion pour améliorer la situation financière de la commune et pouvoir mettre en œuvre le programme qui a permis à notre liste d'être élue.

Les investigations sont toujours en cours et **un audit financier** sera réalisé très prochainement.

Des hypothèses financières provisoires ont été formulées et sont exposées ci-après, dans l'objectif d'initier rapidement les premières orientations :

- la mise en place du service de police municipale en lançant le recrutement de trois personnels supplémentaires.
- le renforcement de l'entretien de la ville (voirie, espaces publics et espaces verts).
- une végétalisation harmonieuse des espaces publics.
- la maîtrise des finances publiques avec la réalisation d'un **audit** permettant d'avoir des pistes pour retrouver des marges budgétaires.
- la reprise en main par la ville des projets d'urbanisme et du respect du PLU.
- le soutien des projets citoyens dans le domaine de l'environnement.
- le soutien de nos enfants dans les écoles et centres de loisirs, de nos aînés et de nos associations sportives.

Postulats retenus : Inflation moyenne retenue de 1,5% pour les années suivantes.

Prise en compte de l'augmentation des charges patronales de CNRACL pour la retraite des agents titulaires de la commune.

Prise en compte de l'obligation, pour la commune, à partir de 2026 de contribuer au financement de la mutuelle et de la prévoyance des agents.

Elaboration d'un plan pluriannuel d'investissements (PPI) sans emprunt nouveau mais avec recherche de subventions et autofinancement des investissements.

Il est donc plus que jamais nécessaire de maîtriser les frais de fonctionnement du chapitre 011.

La proposition budgétaire évoquée dans ce document fera l'objet d'ajustements dans le courant de l'année en fonction des éléments financiers que nous allons découvrir.

Les ajustements prendront la forme de décisions modificatives si nécessaire.

5 - La maquette du BP

▪ Charges de fonctionnement

	2024	2025	2026	2027
Charges à caractère général	4 301 140,88	5 055 450,59	5 120 133,23	5 168 662,26
Charges de personnel	8 232 141,91	8 417 415,27	8 650 000,00	8 750 000,00
Atténuations de produits	161 226,45	143 763,04	133 000,00	123 000,00
Autres charges de gestion courante	493 801,28	524 677,60	606 299,55	583 247,54
- Dont dépenses d'intervention	251 083,37	327 108,00	338 000,00	313 500,00
Autres dépenses	0,00	1 800,00	1 000,00	1 000,00
Charges financières	131 559,42	305 229,45	275 000,00	252 366,00
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	0,00	38 643,01	2 500,00	2 500,00
Opérations d'ordre	240 375,01	217 513,94	250 000,00	250 000,00
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges de fonctionnement	13 560 244,95	14 704 492,90	15 037 932,78	15 130 775,80

▪ Produits de fonctionnement

	2024	2025	2026	2027
Impôts et taxes	10 860 864,19	11 130 802,64	11 347 736,64	11 471 034,97
Dotations et subventions	1 760 566,53	1 852 133,43	1 736 638,30	1 751 601,30
Autres produits courants stricts	1 937 947,06	2 219 371,80	2 321 945,00	2 337 945,00
Atténuations de charges	279 731,44	155 405,27	250 000,00	200 000,00
Produits financiers	1 256,67	27 000,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	64 648,43	49 517,88	15 526,00	15 526,00
Produits des cessions d'immobilisations	15 700,00	6 530,00	5 474,00	5 474,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
Excédent de fonctionnement reporté	384 930,33	500 000,00	500 000,00	1 229 387,16
Produits de fonctionnement	15 305 644,65	15 940 761,02	16 267 319,94	17 100 968,43

- Dépenses d'investissement

	2024	2025	2026	2027
Dépenses d'équipement brut	8 019 619,86	2 427 961,23	4 042 024,00	2 676 000,00
Dépenses financières d'investissement	33 381,00	33 381,00	58 381,00	58 381,00
Remboursement de capital	720 914,95	726 701,48	946 658,04	929 885,29
Opérations d'ordre	21 277,07	175 036,31	90 000,00	90 000,00
Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent capitalisé 1068	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement	8 795 192,88	3 363 080,02	5 137 063,04	3 754 266,29

- Recettes d'investissement

	2024	2025	2026	2027
Dotations et subventions	1 477 061,96	2 829 525,37	2 264 401,00	1 124 922,00
Réduction réelle des dépenses d'investissement	0,00	252 792,25	0,00	0,00
Autres recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
Recettes liées à l'emprunt (chapitre 16)	5 250 000,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre	240 375,01	392 550,25	250 000,00	250 000,00
Excédent d'investissement reporté	1 148 976,26	1 093 055,21	2 328 337,04	461 943,12
Excédent capitalisé 1068	1 732 710,28	1 123 493,98	736 268,12	0,00
Recettes d'investissement	9 849 123,51	5 691 417,06	5 599 006,16	1 856 865,12

6 - Résultats de clôture

	2024	2025	2026	2027
Résultat de clôture en fonctionnement	1 745 399,70	1 236 268,12	1 229 387,16	1 970 192,63
Résultat de clôture en investissement	1 053 930,63	2 328 337,04	461 943,12	-1 897 401,17
Résultat global de clôture	2 820 607,40	3 564 605,16	1 691 330,28	72 791,46

VIII - ANALYSE DE LA DETTE

1 - Synthèse du portefeuille au 01/01/2026

Fin 2024, la Ville a procédé à l'encaissement d'un emprunt de 5 250 000 €, remboursable sur 20 ans au taux de 3,28%. Pour mémoire les taux d'emprunt en 2024 ont été en moyenne de 4% pour les collectivités selon la Banque des territoires qui s'appuyait sur le taux du livret A. ce prêt avait une date de départ retardée pour le remboursement du capital au 1^{er} janvier 2026.

Le stock de dette s'élève à 13 285 445,50 € au 1^{er} janvier 2026, soit environ 1 222 € par habitant, alors que la moyenne nationale est de 822 € pour les communes de la strate. Le taux moyen de la dette est aujourd'hui de 2,08% pour 9 contrats de prêts.

Fin 2025, quatre prêts se sont arrêtés.

2 - Synthèse du portefeuille au 31/12/2025

▪ Dette Propre

Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2025

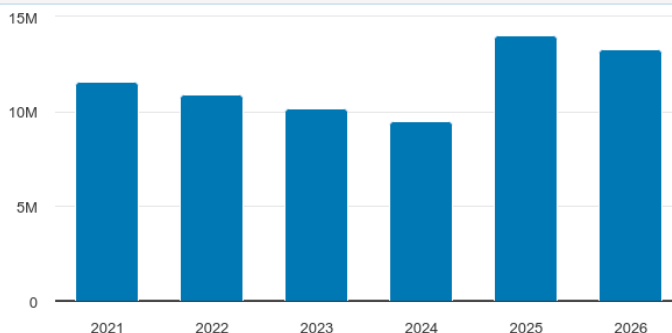
Encours	13 285 445,45	Nombre d'emprunts *	13
Taux actuariel *	2,12%	Taux moyen de l'exercice	2,09%

* tirages futurs compris

Charges financières en 2025

Annuité	1 018 513,68	Amortissement	726 701,48
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	291 812,20	Frais	0,00
		ICNE	80 367,68

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



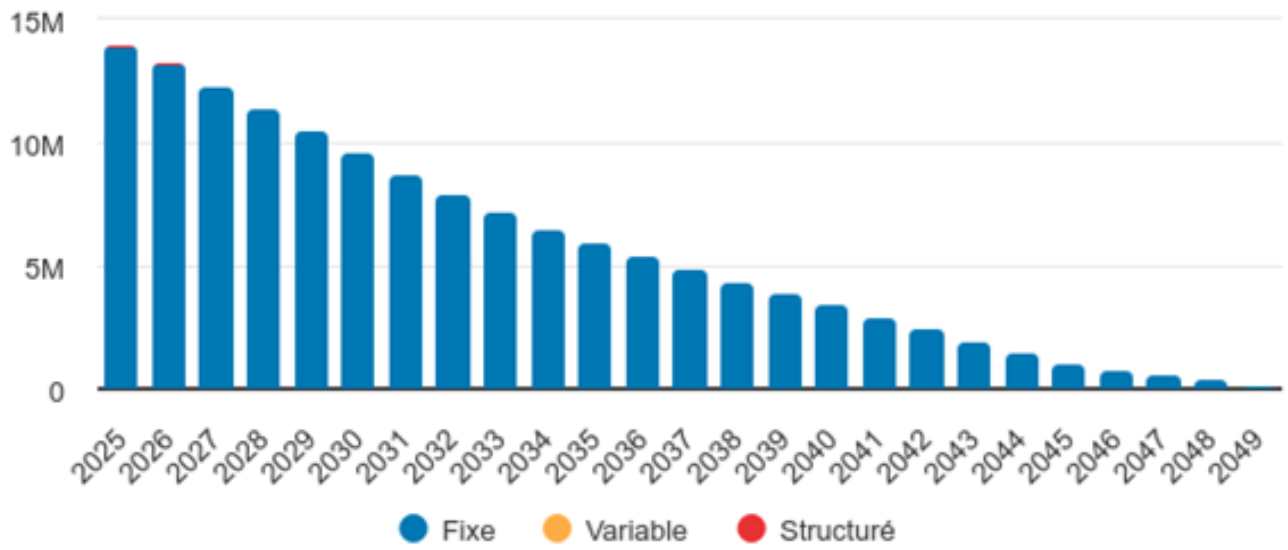
REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2026

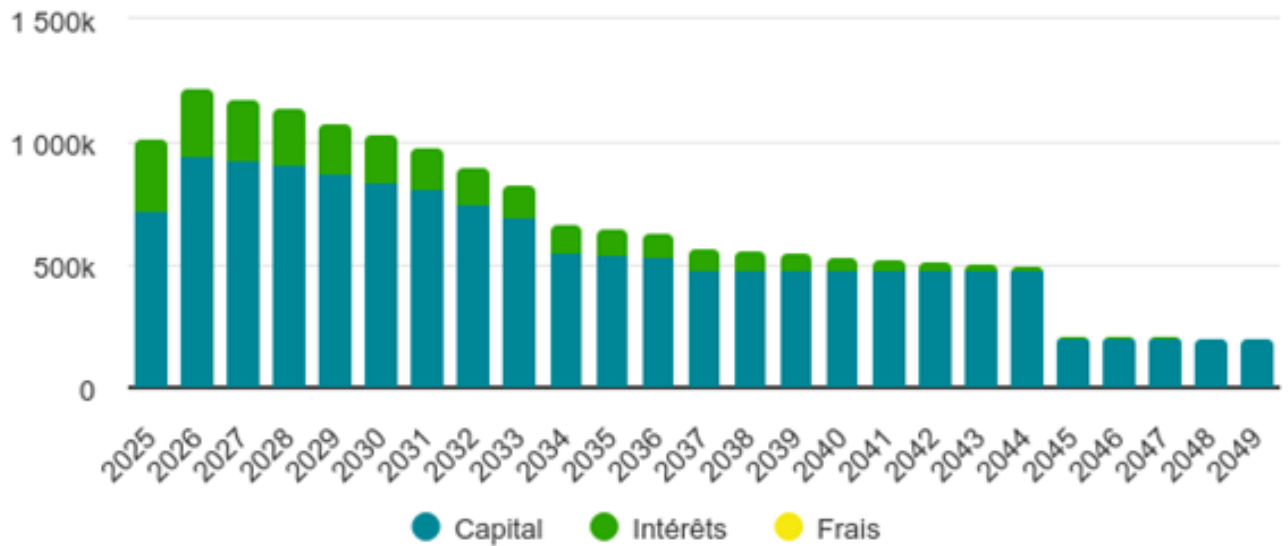
Application agréée E-legalite.com

21_RP-091-219100864-2026.0416-DEL I2026_00

Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité

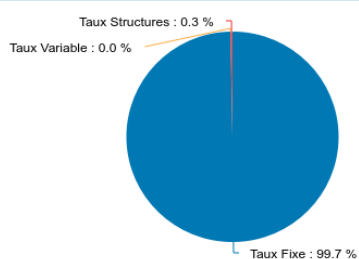


Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2025	14 012 146,93	1 018 513,68	291 812,20	2,09%	2,12%	726 701,48	1 018 513,68
2026	13 285 445,45	1 220 682,26	274 024,22	2,56%	2,12%	946 658,04	1 220 682,26
2027	12 338 787,41	1 182 251,88	252 366,59	2,55%	2,10%	929 885,29	1 182 251,88
2028	11 408 902,12	1 141 571,20	230 921,97	2,53%	2,08%	910 649,23	1 141 571,20
2029	10 498 252,89	1 081 329,96	209 878,32	2,52%	2,06%	871 451,64	1 081 329,96
2030	9 626 801,25	1 032 947,07	189 652,55	2,50%	2,04%	843 294,52	1 032 947,07
2031	8 783 506,73	978 816,87	170 136,96	2,47%	2,01%	808 679,91	978 816,87
2032	7 974 826,82	899 003,59	151 893,62	2,45%	1,98%	747 109,97	899 003,59
2033	7 227 716,85	831 216,59	135 129,12	2,42%	1,95%	696 087,47	831 216,59
2034	6 531 629,38	670 192,02	120 168,74	2,40%	1,92%	550 023,28	670 192,02
2035	5 981 606,10	652 006,76	108 794,41	2,39%	1,90%	543 212,35	652 006,76
2036	5 438 393,75	635 794,40	97 582,05	2,36%	1,88%	538 212,35	635 794,40
2037	4 900 181,40	570 070,64	86 858,29	2,34%	1,86%	483 212,35	570 070,64
2038	4 416 969,05	559 641,98	76 429,63	2,30%	1,83%	483 212,35	559 641,98
2039	3 933 756,70	549 213,30	66 000,95	2,25%	1,78%	483 212,35	549 213,30
2040	3 450 544,35	538 784,62	55 572,27	2,19%	1,73%	483 212,35	538 784,62
2041	2 967 332,00	528 355,95	45 143,60	2,09%	1,65%	483 212,35	528 355,95
2042	2 484 119,65	517 927,27	34 714,92	1,95%	1,55%	483 212,35	517 927,27
2043	2 000 907,30	507 498,60	24 286,25	1,69%	1,40%	483 212,35	507 498,60

2044	1 517 694,95	497 069,72	13 857,57	1,13%	1,14%	483 212,15	497 069,72
2045	1 034 482,80	213 724,14	6 827,59	0,66%	0,66%	206 896,55	213 724,14
2046	827 586,25	212 358,62	5 462,07	0,66%	0,66%	206 896,55	212 358,62
2047	620 689,70	210 993,10	4 096,55	0,66%	0,66%	206 896,55	210 993,10
2048	413 793,15	209 627,58	2 731,03	0,66%	0,66%	206 896,55	209 627,58
2049	206 896,60	208 262,12	1 365,52	0,66%	0,66%	206 896,60	208 262,12

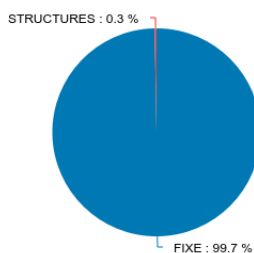
Index

Types de Taux



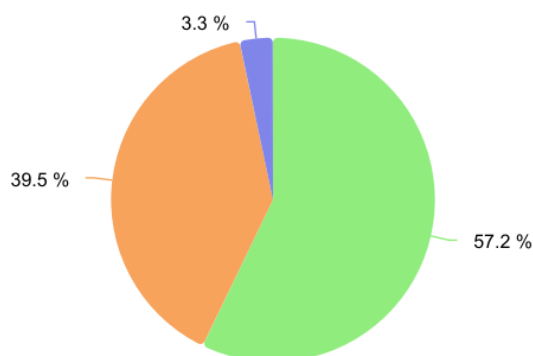
	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	13 247 945,45	0,00	37 500,00	13 285 445,45
%	99,72%	0,00%	0,28%	100%
Durée de vie moyenne	9 ans, 2 mois		3 mois	9 ans, 2 mois
Duration	8 ans, 6 mois		2 mois	8 ans, 6 mois
Nombre d'emprunts	12	0	1	13
Taux actuariel	2,12%	0,00%	3,64%	2,12%
Taux actuariel après couverture	2,12%	0,00%	3,64%	2,12%

Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2025	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	12	13 247 945,45	99,72%	966 046,75	94,85%
STRUCTURES	1	37 500,00	0,28%	52 466,93	5,15%
TOTAL	13	13 285 445,45		1 018 513,68	

Prêteurs

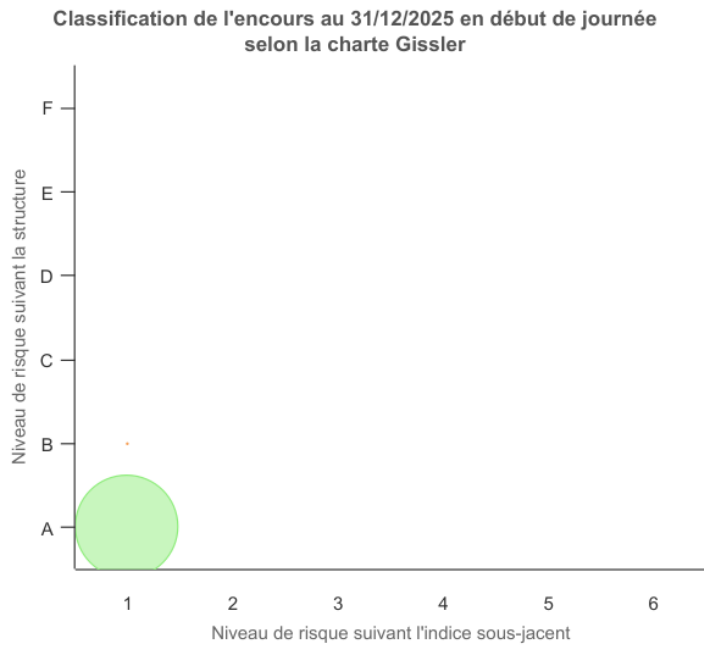


Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
C.L.F./DEXIA	-	57,17	7 595 445,45
Caisse d'Epargne	-	39,52	5 250 000,00
Caisse des Dépôts et Consignations	-	3,31	440 000,00
TOTAL			13 285 445,45

	Dette au 31 12	Variation Dette	Emprunts nouveaux (164 hors 16449)	Encours de dette par habitant	Encours de dette par habitant - Moyenne Nationale
2024	14 012 146,93	47,76 %	5 250 000,00	1 277,43	822,00
2025	13 285 445,50	-5,19 %	0,00	1 222,44	822,00
2026	12 338 787,46	-7,13 %	0,00	1 135,33	822,00
2027	11 408 902,17	-7,54 %	0,00	1 049,77	822,00

3 - Etude du risque de contrepartie de la dette propre

Charte Gissler



Catégorie	1A	1B
1-A	13 247 945,45	99,72%
1-B	37 500,00	0,28%
TOTAL	13 285 445,45	100 %

4 - Analyse des annuités de remboursement de la dette

	Annuités	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	Emprunts assortis d'une ligne de tirage de trésorerie	Charges financières
2024	849 509,02	720 914,95	0,00	131 559,42
2025	1 031 930,93	726 701,48	0,00	305 229,45
2026	1 221 658,04	946 658,04	0,00	275 000,00
2027	1 182 251,29	929 885,29	0,00	252 366,00

▪ **Dette Garantie**

Bilan Annuel

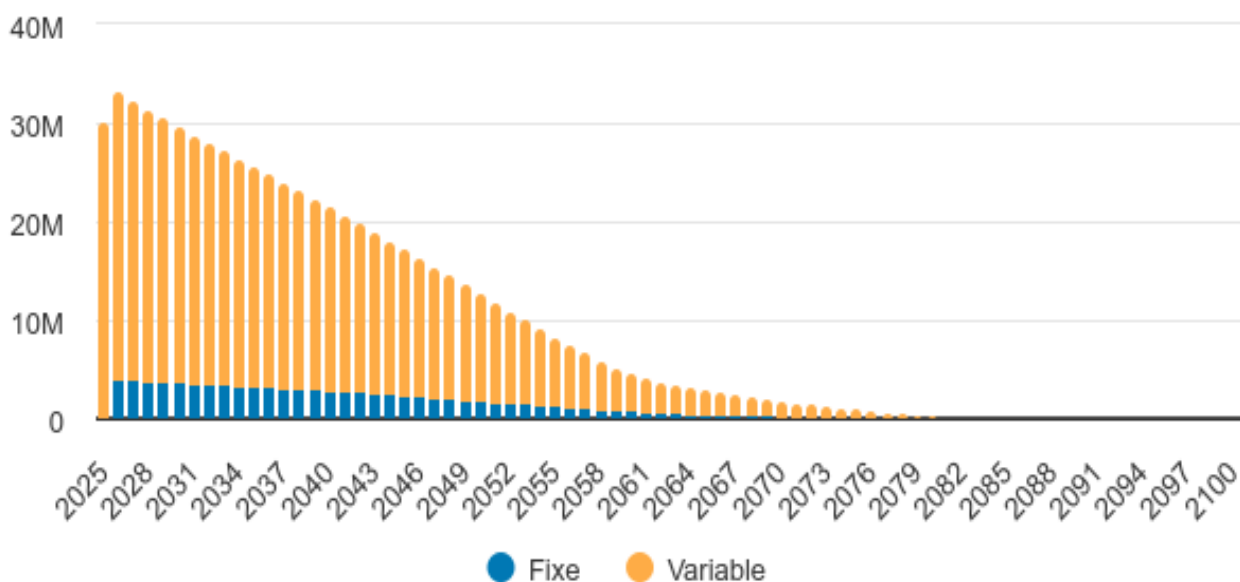
Caractéristiques de la dette au 31/12/2025

Encours	33 304 773,89	Nombre d'emprunts *	92
Taux actuariel *	0,91%	Taux moyen de l'exercice	1,08%
<i>* tirages futurs compris</i>			

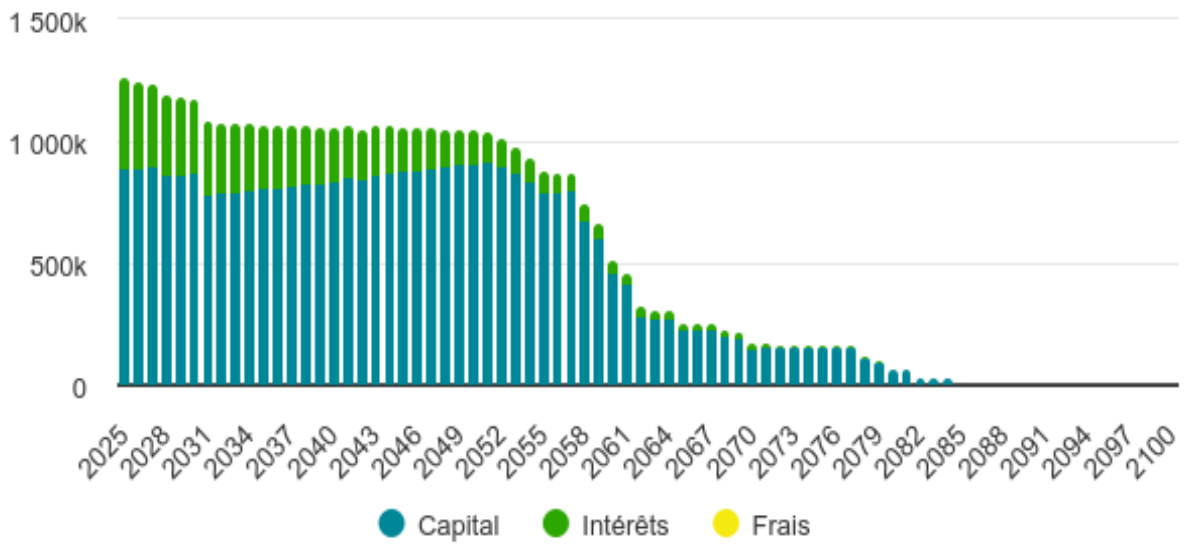
Charges financières en 2025

Annuité	1 270 866,78	Amortissement	892 349,57
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	378 517,21	Frais	0,00
		ICNE	153 849,37

Extinction de l'encours

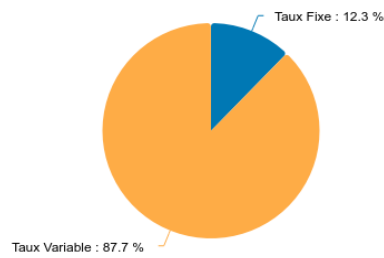


Evolution de l'annuité



Index

Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	4 087 044,42	29 217 729,47	33 304 773,89
%	12,27%	87,73%	100%
Durée de vie moyenne	23 ans, 3 mois	20 ans, 3 mois	20 ans, 8 mois
Duration	19 ans, 7 mois	17 ans, 11 mois	18 ans, 1 mois
Nombre d'emprunts	9	83	92
Taux actuariel	1,25%	0,86%	0,91%
Taux actuariel après couverture	1,25%	0,86%	0,91%

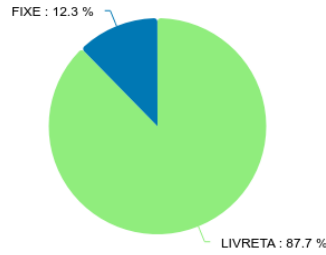
REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2026

Application agréée E-legalite.com

21_RP-091-219100864-20260416-DEL I2026_00

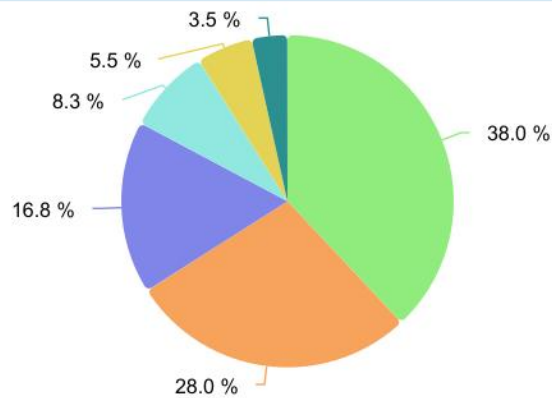
Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2025	%	Annuité Capital + Intérêts	%
LIVRETA	83	29 217 729,47	87,73%	1 139 728,38	89,68%
FIXE	9	4 087 044,42	12,27%	131 138,40	10,32%
TOTAL	92	33 304 773,89		1 270 866,78	

Bénéficiaires et prêteurs

Structure par Bénéficiaire au 31/12/2025

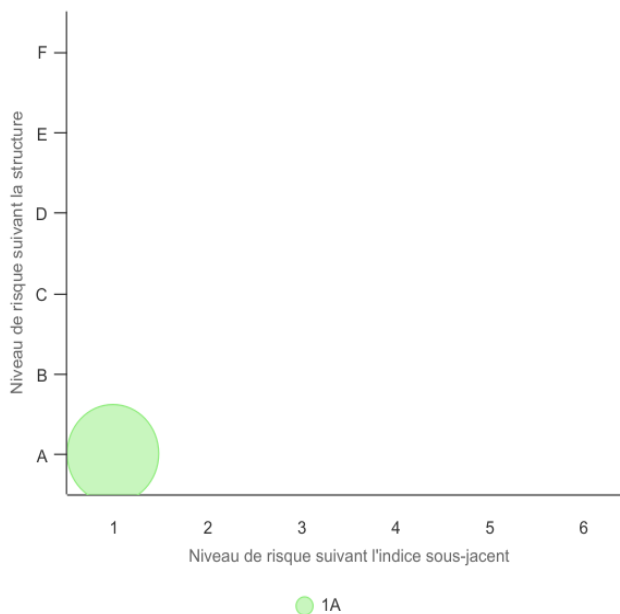


Bénéficiaire	Montant
IMMOBILIERE 3F	12 658 870,22
ESSONNE HABITAT	9 314 300,64
1001 VIES HABITAT	5 601 083,49
ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A	2 756 789,22
LOGIREP	1 815 875,81
SEQENS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER	1 157 854,51
TOTAL	33 304 773,89

5 - Etude du risque de contrepartie de la dette garantie

Charte Gissler

Classification de l'encours au 31/12/2025 en début de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 31/12/2025	%
1-A	33 304 773,77	100,00%
TOTAL	33 304 773,77	100 %

Répartition de l'encours par bénéficiaire en 2025

Bénéficiaire	Encours 01/01	Tirage	Annuité	Intérêts	Capital	Solde	Encours 31/12
					Amort.		
1001 VIES HABITAT	5 728 023,51	0,00	201 940,62	75 000,56	126 940,06	201 940,62	5 601 083,49
ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2 812 369,01	0,00	78 763,07	23 183,25	55 579,82	78 763,07	2 756 789,22
ESSONNE HABITAT	9 618 525,99	0,00	428 554,44	124 329,07	304 225,37	428 554,44	9 314 300,64
IMMOBILIERE 3F	9 039 577,77	3 917 000,00	426 528,14	128 820,62	297 707,52	426 528,14	12 658 870,22
LOGIREP	1 850 989,13	0,00	51 190,68	16 077,35	35 113,33	51 190,68	1 815 875,81
SEQENS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	1 230 637,95	0,00	83 889,83	11 106,36	72 783,47	83 889,83	1 157 854,51

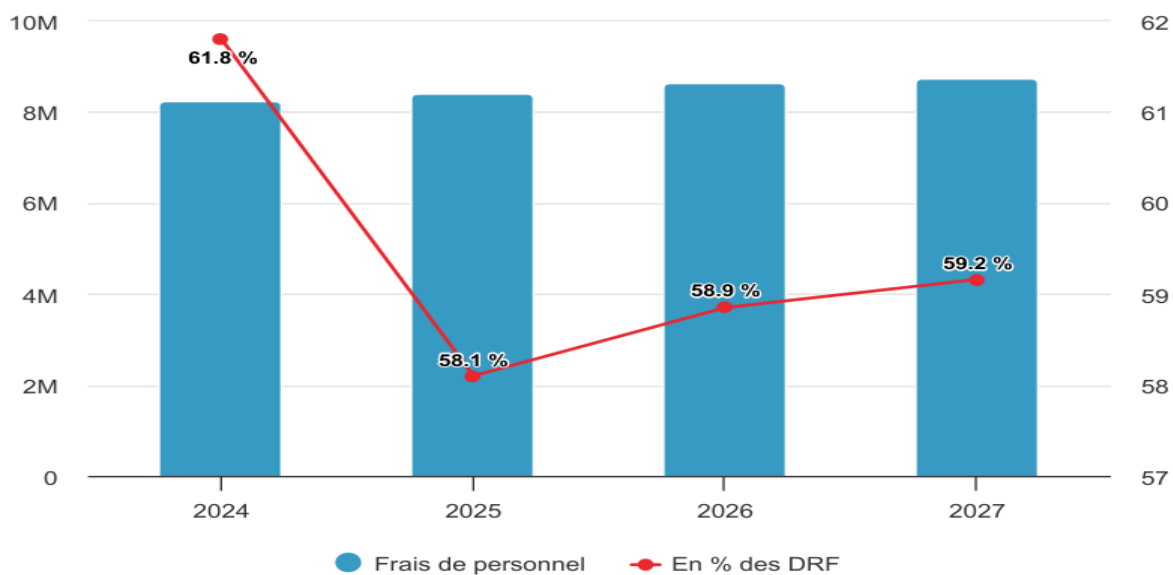
IX - LE PPI

Projection des principaux investissements envisagés (sous réserve d'ajustement à la suite des résultats de l'audit financier).

Chapitre	Libellé travaux	2026	2027	2028	2029	2030
040	Travaux en régie	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
20	Doc urbanisme	30 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
20	Frais AMO	13 724,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
20	Informatique	62 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
204	Revst voiries aggro	33 381,00 €	33 381,00 €	33 381,00 €	33 381,00 €	33 381,00 €
204	Aides énergétiques	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
21	Plantations arbres	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
21	Caméras video protection	41 000,00 €	41 000,00 €	41 000,00 €	41 000,00 €	41 000,00 €
21	Local police	100 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
21	PMR Adaption des bâtiments	150 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
21	Ludothèque	450 000,00 €				
21	Budget citoyen	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
21	Véhicules	80 000,00 €	25 000,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
21	Matériel ecoles creches	175 000,00 €	150 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
22	Matériels divers services	610 000,00 €	540 000,00 €	540 000,00 €	540 000,00 €	540 000,00 €
21	Voiries	350 000,00 €	550 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
21	Sport + Air Fit	80 000,00 €				
21	Travaux divers réseaux		696 619,00 €	771 619,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
21	Gradins salle des fêtes	350 000,00 €			221 619,00 €	221 619,00 €
21	Toiture salle des fêtes	700 000,00 €				
21	Cimetiere Mur + Allées	100 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
22	Divers batiments et maériel	246 195,00 €	200 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
	Totaux	3 786 300,00 €	2 616 000,00 €	2 616 000,00 €	2 616 000,00 €	2 616 000,00 €

X - LES RESSOURCES HUMAINES

	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale
2024	8 232 141,91	7.38 %	61.8 %	59.2 %
2025	8 417 415,27	2.25 %	58.1 %	59.2 %
2026	8 650 000,00	2.76 %	58.85 %	59.2 %
2027	8 750 000,00	1.16 %	59.16 %	59.2 %



Synthèse

du Rapport Social Unique 2025

Commune de BONDOUFLE

Le Rapport Social Unique (RSU) constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial. **Il permet d'apprécier la situation de la collectivité à la lumière des données sociales** regroupées sous plusieurs items tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération et les droits sociaux

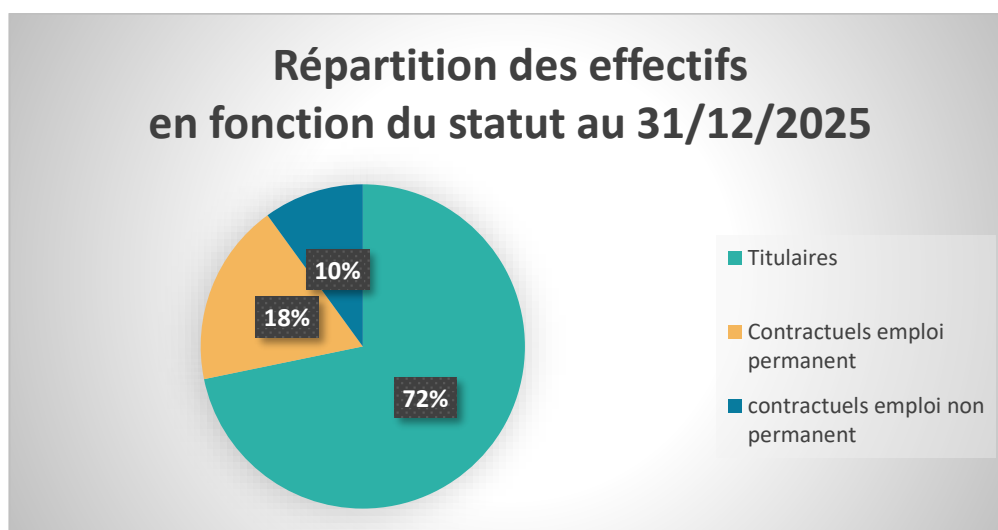
Précisions :

- *Les agents vacataires (payés sur état d'heures), les alternants et les apprentis ne se comptabilisent pas dans les effectifs des bilans sociaux.*
- *Les assistantes maternelles sont placées sur des emplois non permanent*

EFFECTIFS

Au 31 décembre 2025, la collectivité employait 170 agents répartis comme suit :

- 122 titulaires
- 31 contractuels
- 17 assistantes maternelles



- Au cours de l'année 2025, la collectivité comptabilise 318 647 heures travaillées, ce qui correspond à 175 agents en équivalent temps plein (ETP). Le nombre d'ETP est supérieur au nombre d'agents en raison du nombre de vacations effectuées sur l'année 2025, soit 30 810 heures de vacations. Il était de 27 925 en 2024 et de 24 319 en 2023.

CARACTERISTIQUES DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT

1. Répartition des agents par filière et par statut des agents sur emploi permanent

REPRESENTATION DES FILIERES PAR STATUT	Nombre d'agents			Pourcentages		
	TITULAIRE	CONTRAC- TUEL	TOUS STATUTS	TITULAIRE	CONTRAC- TUEL	TOUS STATUTS
ADMINISTRATIVE	28	1	29	16%	1%	17%
ANIMATION	25	13	38	15%	8%	22%
MEDICO SOCIAL	10	0	10	6%	0%	6%
SOCIALE	11	0	11	6%	0%	6%
SPORTIVE	1	0	1	1%	0%	1%
TECHNIQUE	46	17	63	27%	10%	37%
POLICE MUNICIPALE	1	0	1	1%	0%	1%
ASS MAT	0	17	17	0%	10%	10%
TOTAL	122	48	170	72%	28%	100%

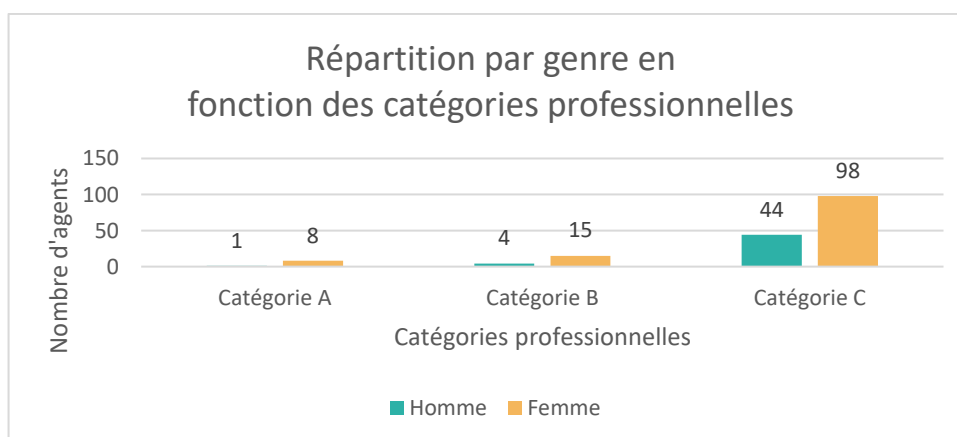
La filière technique représente plus d'un tiers des agents de la collectivité (37%) et le service animation pratiquement un quart des agents (22%).

2. Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent et non permanent

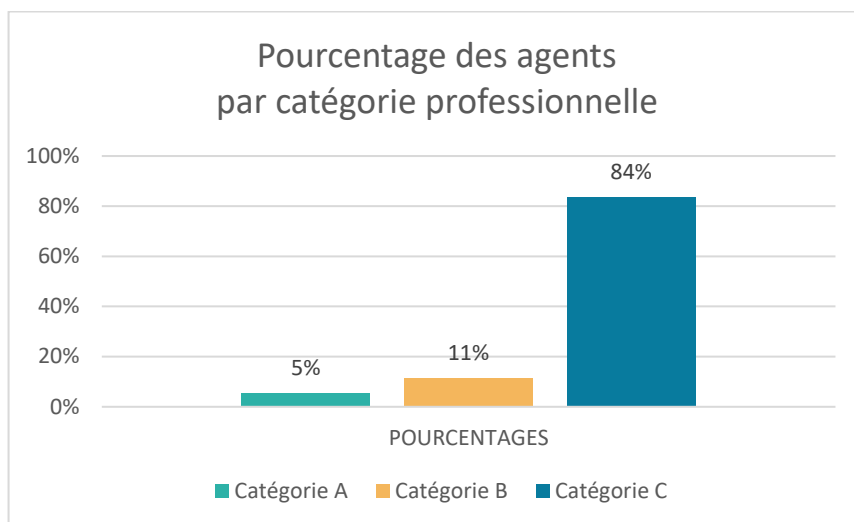
REPRESENTATION H/F PAR STATUT	Nombre d'agents			Pourcentages		
	HOMME	FEMME	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Fonctionnaires	35	87	122	29%	71%	100%
Contractuels	14	34	48	29%	71%	100%
Tous statuts	49	121	170	29%	71%	100%

Le taux de représentation des femmes atteint pratiquement les trois quarts des agents (71%)

3. Nombre d'agents par catégorie professionnelle :

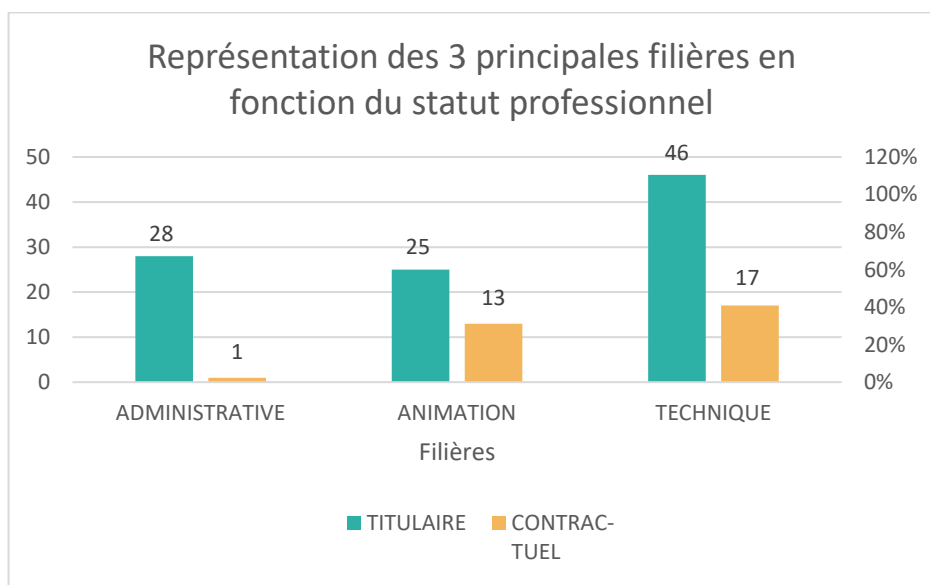


4. Répartition des agents par catégorie professionnelle



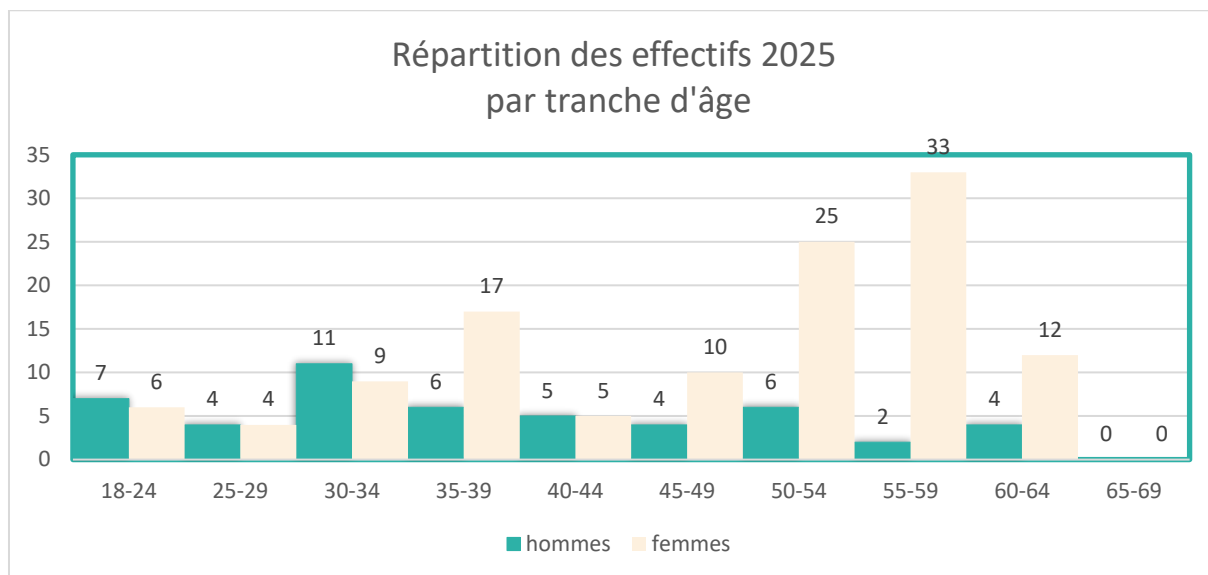
5. Représentation des 3 principales filières des agents de la collectivité

Précision : le pourcentage est calculé sur l'ensemble des agents titulaires et contractuels



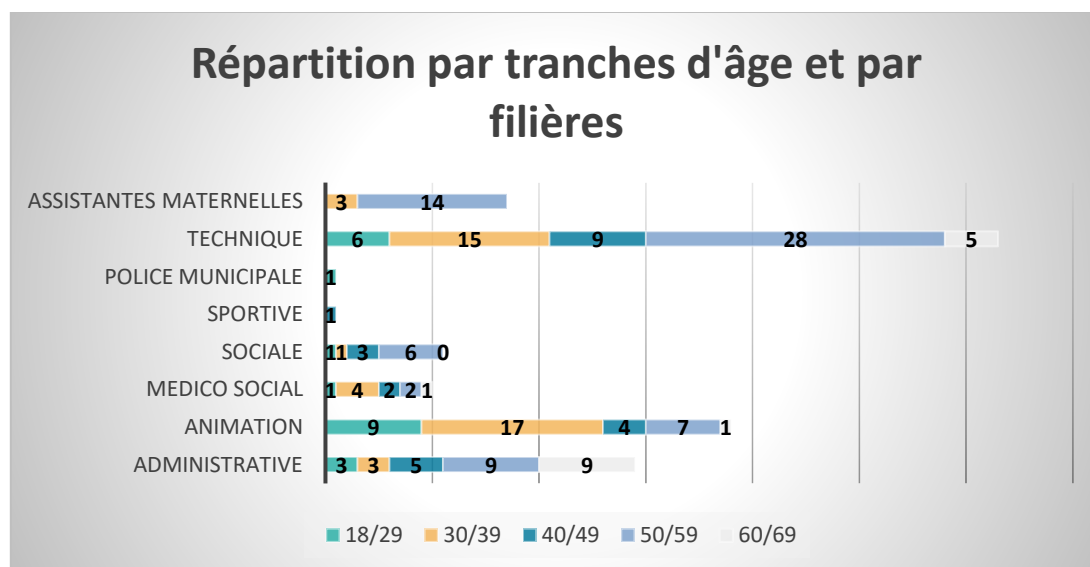
PYRAMIDE DES AGES

1. Répartition des agents par tranche d'âge (emploi permanent et non permanent)



82 agents de la collectivité sont dans la tranche égale ou supérieure à 50 ans, ce qui représente 48% des agents.

2. Répartition des agents par tranche d'âge et par filière (emploi permanent et non permanent)



82 % des assistantes maternelles ont 50 ans et plus. La filière technique, la filière médico-sociale et la filière administrative ont toutes la moitié de ses effectifs au moins dans la tranche égale ou supérieure à 50 ans.

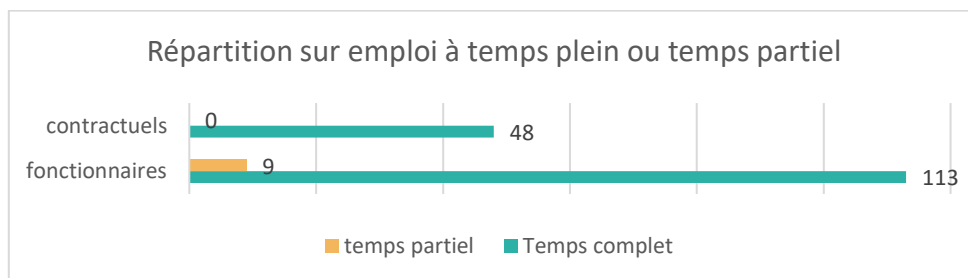
3. Age moyen des agents de la collectivité

Age moyen des agents sur emploi permanent	Données 2021	Données 2025
Fonctionnaires	45.5 ans	46 ans
Contractuels permanents	33 ans	36.5 ans
Assistantes maternelles	50.5 ans	51.5 ans

TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT

Précision : Différence entre temps partiel et temps non complet : Le temps partiel est un temps de travail choisi par l'agent qui bénéficie d'un emploi à temps complet. Le temps non complet est un temps de travail créé par délibération établie au regard des besoins du service. Il n'y a plus de temps incomplet dans la collectivité depuis 2024.

1. Le temps de travail dans la collectivité de Bondoufle est de 1 607 h annuelles.
2. Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



MOUVEMENTS

1. En 2025, 12 arrivées (4 titulaires et 8 contractuels) et 16 départs (7 titulaires et 9 contractuels).

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
Fonctionnaires	125	122
Contractuels/Assistantes maternelles	49	48
Ensemble	174	170

2. Variation des effectifs

	Variation en nombre d'agents	Variations en pourcentage
Fonctionnaires	-3	-2,40%
Contractuels	-1	-2,04%
Ensemble	-4	-2,30%

3. Principaux modes d'arrivées d'agents permanents

ARRIVEES		
Fonctionnaires	Mise en stage d'agents contractuels	2
	Recrutement par voie de mutation	2
	Recrutement par voie de détachement	0
	Réintégration après disponibilité	0
Contractuels	Remplacements d'agents indisponibles	2
	Dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (postes vacants) sur emplois non permanents	5
		1
TOTAL		12

4. Principales causes de départs

DÉPARTS		
Fonctionnaires	Mise en disponibilité	1
	Mutation /fin de détachement	2
	Retraite	2
	Autre	2
Contractuels	Mise en stage (fonctionnaire)	1
	Retraite	1
	Contrat non renouvelé	7
	Démission	0
TOTAL		16

BUDGETS ET REMUNERATIONS

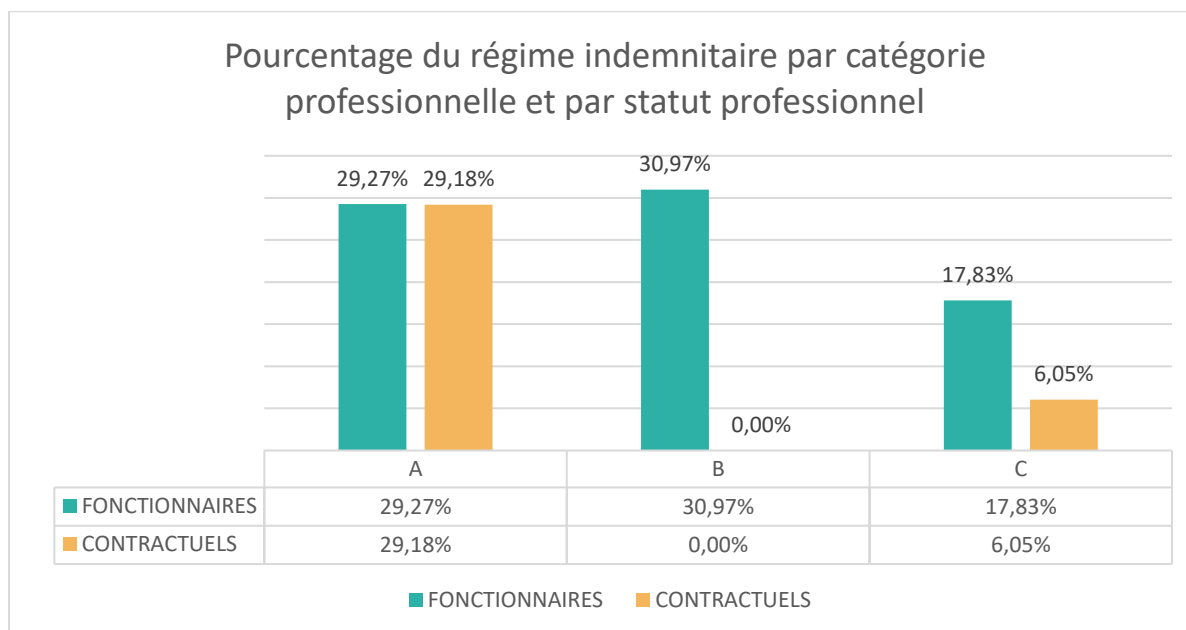
Les charges de personnel représentent 58,1 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement	14 486 978,96 €
Charges de personnel	8 417 415,27 €
soit 58,1 % des dépenses de fonctionnement	58,1 %

1. Part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent et non permanent

CATEGORIES	TRAITEMENT BRUT ANNUEL			PRIMES INDEMNITES HS ET ASTREINTES			POURCENTAGE du RI SUR LES REMUNERATIONS PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR STATUT		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
FONCTIONNAIRES	446 429,00 €	653 166,00 €	2 838 467,00 €	130 664,00 €	202 257,00 €	506 103,00 €	29,27%	30,97%	17,83%
CONTRACTUELS	31 550,00 €	0,00 €	1 266 477,00 €	9 205,00 €	0,00 €	76 577,00 €	29,18%	0,00%	6,05%
ENSEMBLE	477 979,00 €	653 166,00 €	4 104 944,00 €	139 869,00 €	202 257,00 €	582 680,00 €	17,66%		
	5 236 089,00			924 806,00					

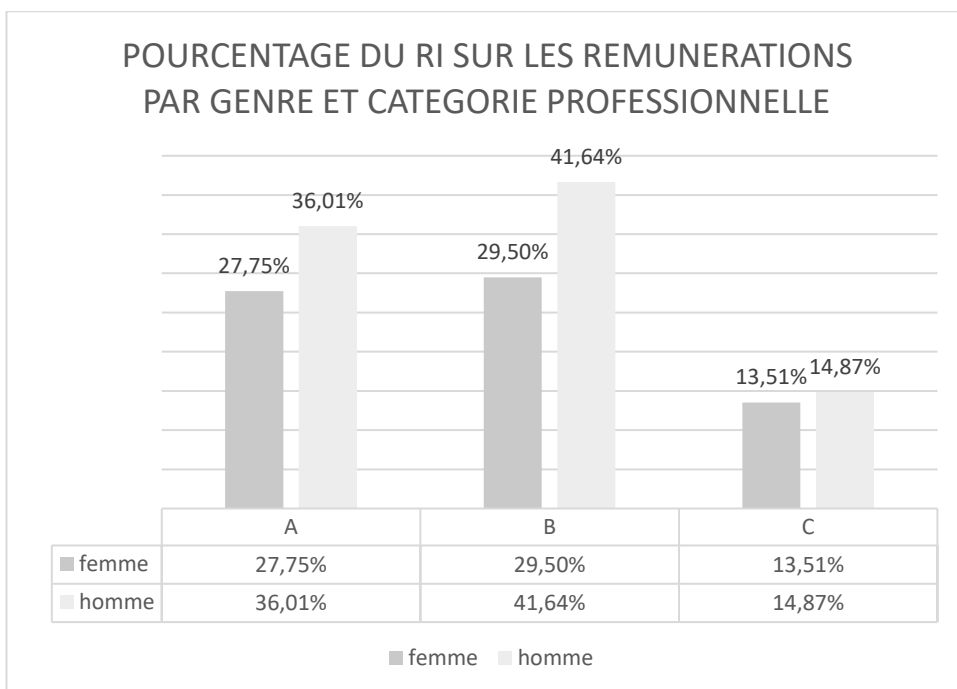
2. Pourcentage du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes par catégorie et statut professionnels des agents permanents et non permanents



L'impact du régime indemnitaire des agents de catégorie C est le plus faible

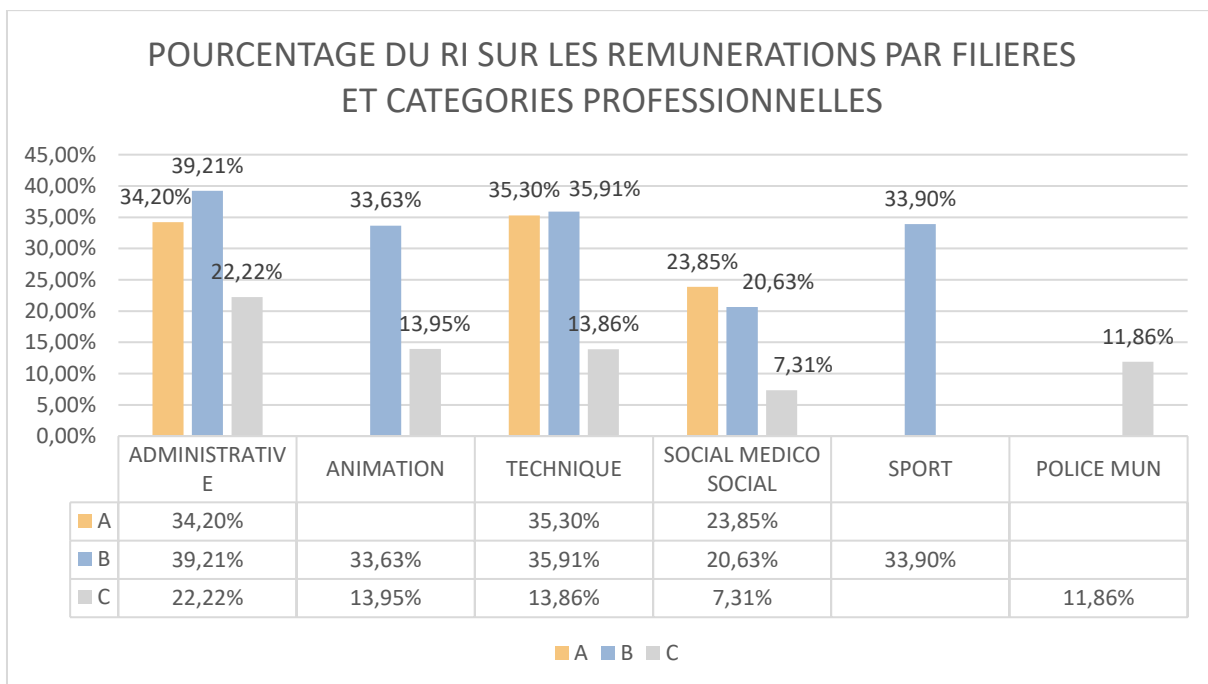
La rémunération (brute plus primes) des agents non permanents hors agents vacataires en 2025 est de 585 927 €.

3. Pourcentage du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes par catégorie et par genre des agents permanents et non permanents



Toutes les catégories laissent apparaître une disparité de traitement du régime indemnitaire entre les femmes et les hommes.

4. Pourcentage du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes par filières professionnelles des agents permanents et non permanents



Le pourcentage du régime indemnitaire de catégorie C de la filière sociale/médico-sociale (ATSEM) est le plus faible et représente pratiquement la moitié de ce que perçoivent les autres agents de même catégorie.

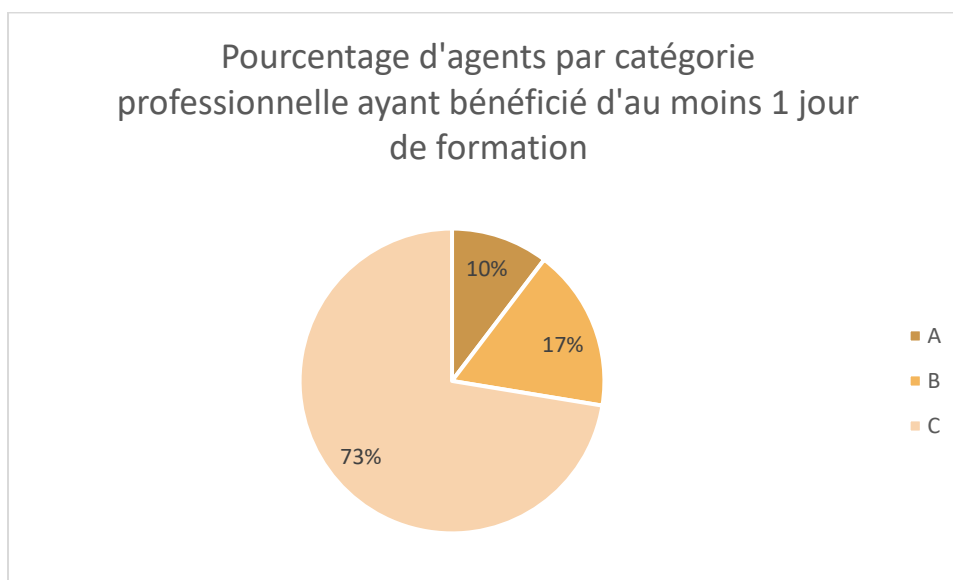
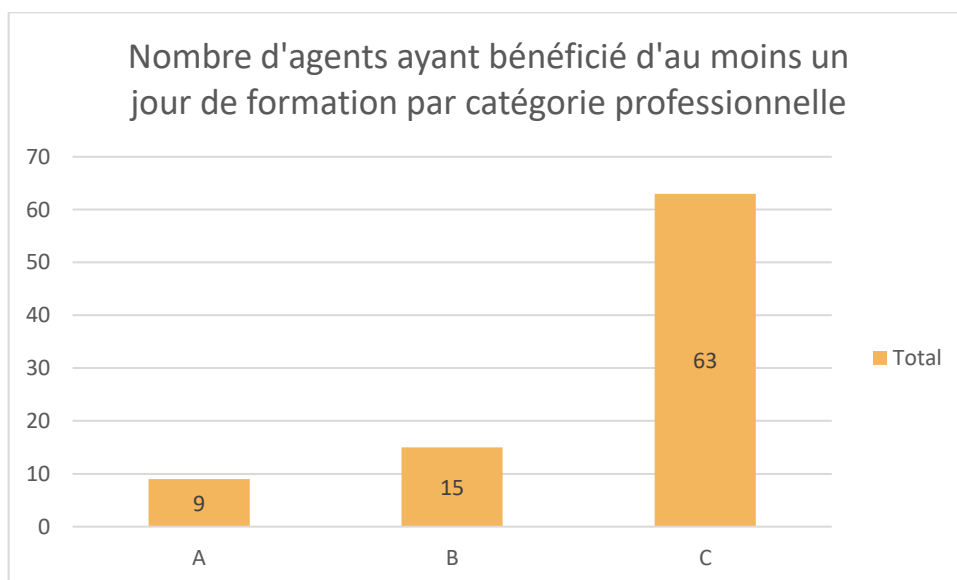
FORMATION

1. Frais de formation : En 2025, 66 833.91 € ont été consacrés à la formation.

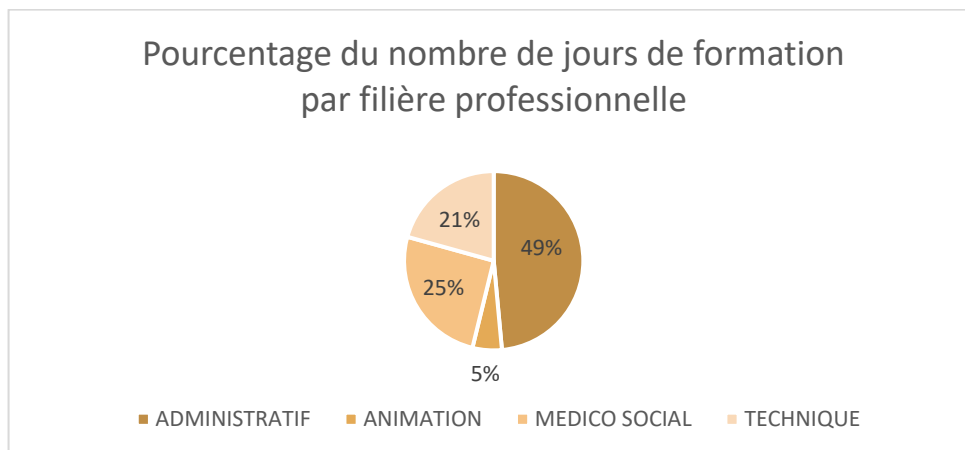
Répartition des dépenses de formation

Budget formations payantes	20 018.60 €
Cotisations cnfpt	46 091.42 €
Frais déplacement et repas	723.89 €
TOTAL	66 833.91 €

2. En 2025, 87 agents sur emploi permanent ont suivi au moins 1 jour de formation, soit 51.18 %.



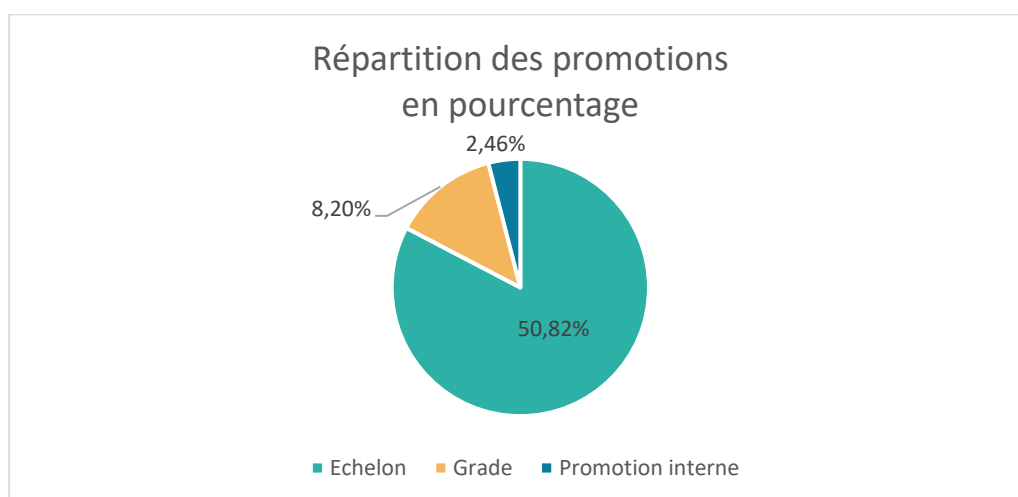
3. 399.25 jours de formation ont été suivis en 2025, soit un nombre moyen de 4.59 jours de formation par agent sur emploi permanent.
4. Répartition des jours de formation par filière professionnelle



PROMOTIONS

En 2025, 75 fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion, soit 61.48 %

- 62 avancements d'échelon
- 10 avancements de grade
- 3 promotions interne



ABSENTEISME

Précisions méthodologiques pour les groupes d'absence :

Proportions d'agents absents : indicateur d'exposition qui mesure le rapport du nombre d'agents absents au moins une fois sur la période considérée

Fréquence d'arrêts : indicateur de fréquence qui mesure le caractère répétitif des arrêts des agents absents.

Durée moyenne : indicateur de durée qui mesure le nombre de jours moyens d'absence par arrêts

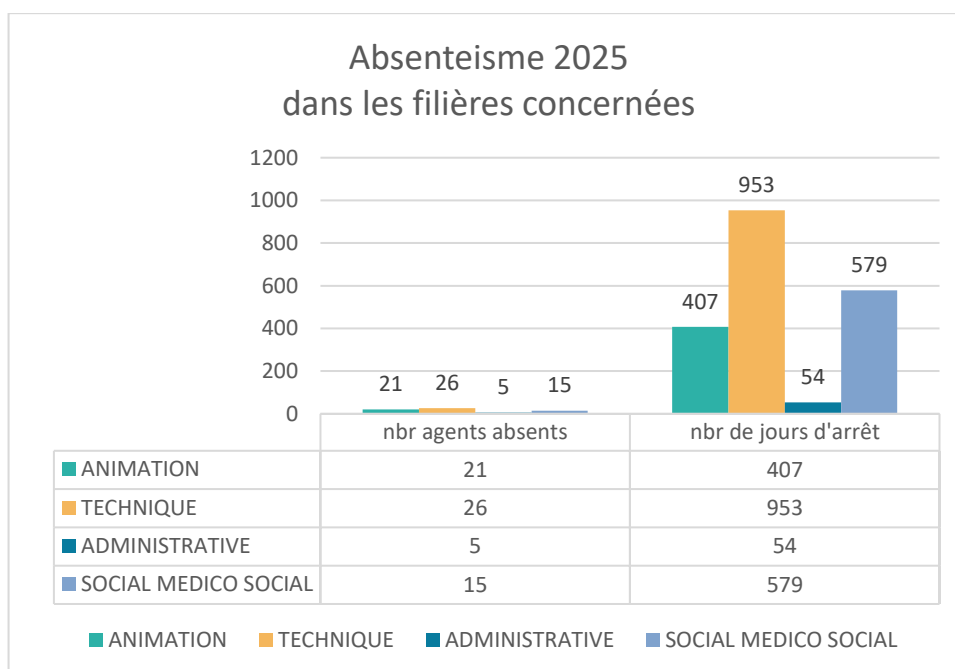
Taux d'absentéisme théorique : indicateur de gravité qui mesure la part du temps perdu en raison des absences. Il peut s'exprimer en équivalent agents théoriquement absents sur toute la période d'étude.

Absentéisme global : toutes absences médicales + maternité, paternité, autorisation pour motif familial (enfant malade)

Indicateurs statistiques	Proportion d'agents absents	Fréquence d'arrêts	Durée moyenne d'arrêt	Taux d'absence théorique
Maladies ordinaires	35,9%	1,84	13,2	3,1%
Accidents du travail	3,5%	1	85,3	1,1%
Maternité/paternité/ASA enfants malades	14,7%	1	26	1,4%
Maladies longues (CLM, CLD, MP)	4,1%	1	278	4,1%
ABSENTEISME GLOBAL	11,8%	7,5	30,6	9,6%

- Sur l'année 2025, 11,8 % des agents se sont arrêtés au moins d'une fois.
- Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 7,5 fois sur la période d'étude pour une durée moyenne d'arrêts de 30.6 jours.
- La part du temps perdu en raison des absences est 9,6%, ce qui représente 16 agents absents sur toute la période considérée.

1. Répartition du taux d'absentéisme en fonction des filières professionnelles :



La filière technique et médico-sociale, impactées par l'âge (voir page 5) représentent les filières où la gravité (durée des arrêts) est la plus importante.

2. Répartition des absences maladie et accident du travail en fonction du genre :

**ABSENCES MALADIE
ET ACCIDENTS DU TRAVAIL**

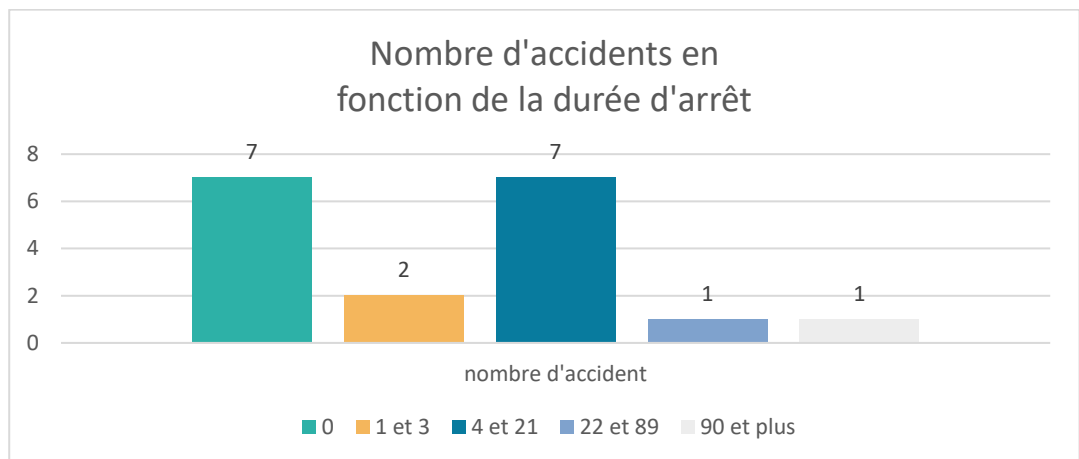
GENRE	EXPOSITION (nbr agents)	FREQUENCE (nbr d'arrêts)	GRAVITE (nbr de jours)
Hommes	19	30	378
Femmes	48	88	1615
	67	118	1993

ACCIDENTS DU TRAVAIL

1. Principales données :

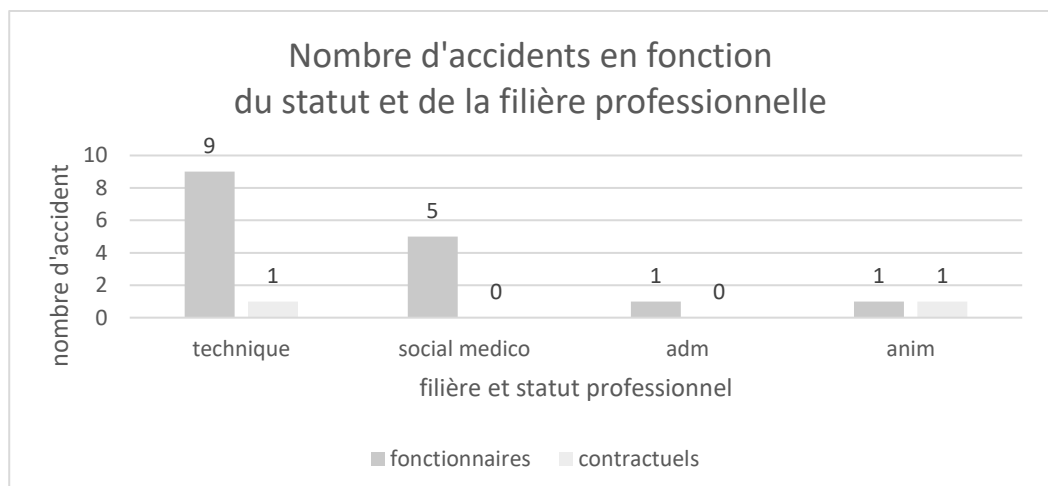
18 accidents du travail déclarés en 2025 dont 7 sans arrêts de travail (soins sans arrêt de travail ou non reconnaissance de l'imputabilité).

2. Durée des arrêts de travail :

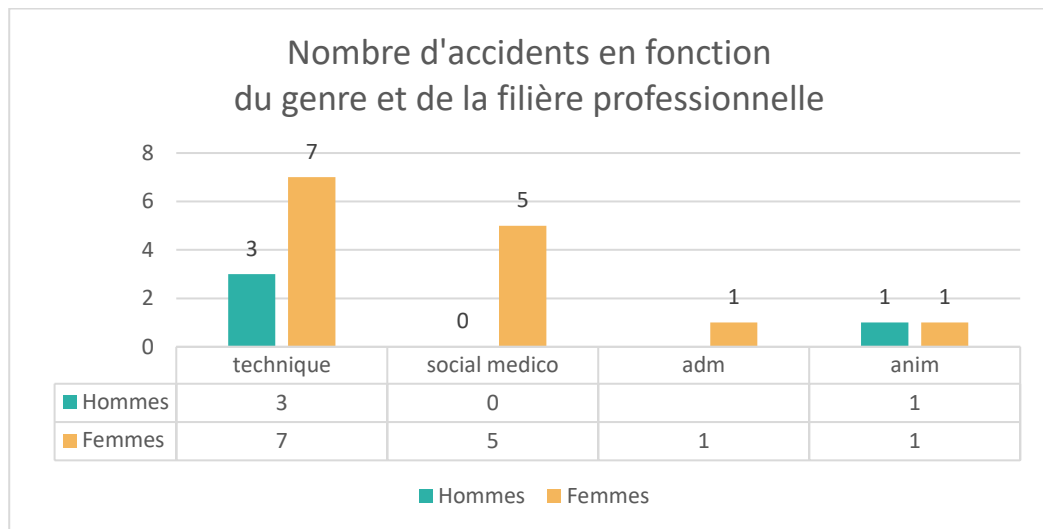


- Durée moyenne des arrêts de 2025 : 28.5 jours

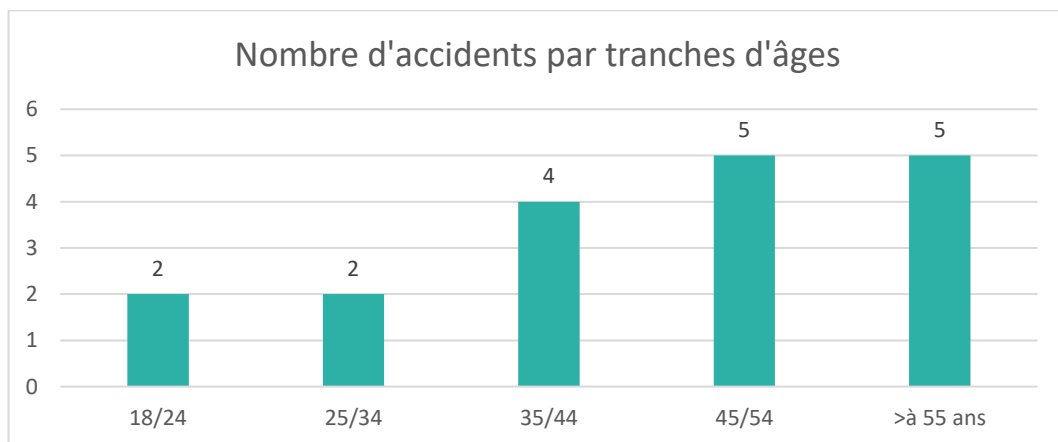
Sur les 18 agents victimes d'un accident du travail, répartition en fonction de la filière et du statut :



- Sur les 18 agents victimes d'un accident du travail, répartition en fonction du genre et de la filière professionnelle

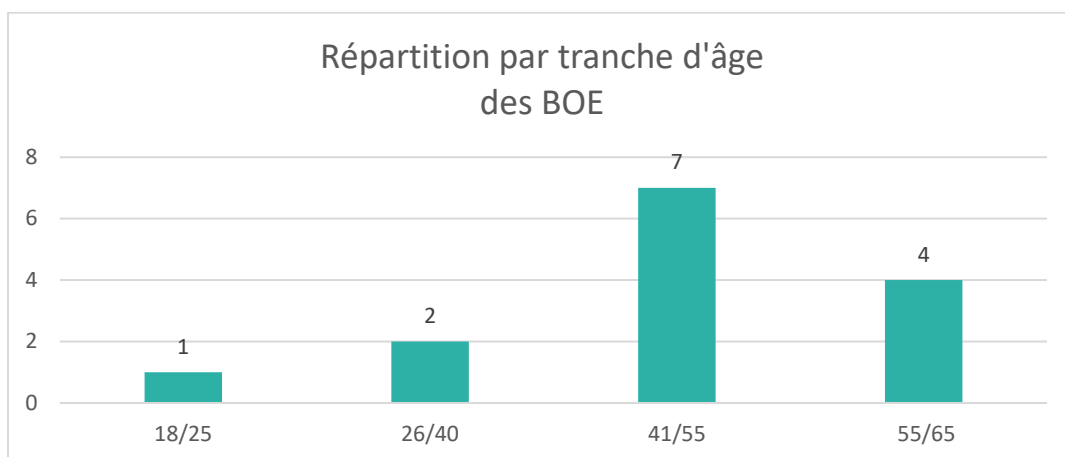


- Sur les 18 agents victimes d'un accident du travail, répartition par tranches d'âge et genre



HANDICAP

- 14 travailleurs handicapés employés dont 12 sur emploi permanent (5 hommes et 9 femmes).
- Le montant de la contribution 2026 sur les données 2025 s'est élevé à 2 015 €
- 1 agent de catégorie B et 13 agents de catégorie C
- Répartition des travailleurs handicapés en fonction de la tranche d'âge



- Les dépenses sont les suivantes : 955 euros HT de dépenses auprès d'ESAT en matière de handicap. Achat de 10 sièges de bureau ergonomiques pour un total de 7 113.86 € (Tête, dossiers et assises réglables en hauteur et profondeur et renfort lombaire).

PREVENTION ET RISQUES PROFESSIONNELS

- Depuis 2025, la collectivité bénéficie de l'intervention d'un conseiller de prévention par le biais d'une convention de mutualisation avec Grand Paris Sud ; Cet agent intervient ½ journée par semaine pour remettre à jour les différents documents réglementaires, faire bénéficier de son expertise professionnelle la collectivité et former un agent de la collectivité en qualité d'assistant de prévention. Le coût de cette mutualisation est évalué à 6 000 € annuel.
- 15 formations liées à la prévention des risques en 2025.
- Depuis 2025, le conseiller et l'assistant de prévention ont remis à jour une partie du Document Unique. La partie concernant le Centre Technique Municipal a été présentée au Comité Social Territorial le 26 octobre 2025.

ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

- La collectivité participe financièrement à la prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2025 à hauteur de 7€ mensuels par agent. Le total des dépenses liées à la participation de la prévoyance s'élève à 2 716 € pour l'année 2025.
- La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents (chèques Cadhoc, aide sociale enfants)
- En 2025, l'aide sociale enfants versée directement aux agents (hors chèques Cadhoc) s'élève à 2 826.48 €.
- La collectivité adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale). En 2025, 714 prestations ont été servies aux agents. Le montant total versé aux agents s'élève à 32 801.98 €.

RELATIONS SOCIALES

- Jours de grève : 5 jours de grève recensés en 2025.
- Comité Social Territorial : 4 réunions tenues en 2025.

